



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT

La participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France : enjeux, perspectives et modalités

Conseil National du Développement
et de la Solidarité internationale (CNDSI)

Avec le soutien du secrétariat du CNDSI et de la Délégation pour les
collectivités territoriales et la société civile du ministère de l'Europe
et des affaires étrangères : Anne-Charlotte Dommartin, Alexis Lefèvre,
Frédéric Cholé, Sarah De Figueiredo, Chloë Daniel.

Mars 2024



CONSEIL NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**Le présent document est disponible en ligne sur le site
France diplomatie : diplomatie.gouv.fr**

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Rapport du groupe de travail « Jeunesses »

**La participation des jeunes à l'élaboration
et la mise en œuvre de la politique de
développement et solidarité internationale
de la France : enjeux, perspectives et
modalités**

**Conseil National du Développement
et de la Solidarité internationale (CND SI)**

Coprésidé par :

Henri Arévalo (Occitanie Coopération / CIRMA)

Tanguy Guibert (FAGE)

Michelle Perrot (Plan International France)

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	5
Introduction	8
Axe 1. Les différentes formes de participation des jeunes et le nécessaire renforcement d'un environnement favorable	10
1. Les différentes formes d'engagement des jeunes : essai de typologie	10
2. Le nécessaire renforcement d'un environnement favorable pour les jeunes dans toute leur diversité	11
Axe 2. Le renforcement de la capacité d'agir des jeunes et des organisations de jeunes	16
1. La nécessité de renforcer l'éducation à la citoyenneté locale et mondiale	16
2. La nécessité de favoriser la participation des jeunes par le volontariat et de reconnaître leurs expériences.	20
3. La nécessité d'organiser en France un système d'ECSI et de volontariat multi-acteurs performant	22
Axe 3. La participation des jeunes aux espaces formels et informels de décision et de concertation de la politique de solidarité internationale de la France et dans les pays partenaires de la France	25
1. Les enjeux et conditions pour une participation sûre et authentique des jeunes à l'épreuve du "youth washing"	26
2. Les enjeux et modalités d'une meilleure inclusion et représentativité des jeunes dans les instances formelles	29
3. La nécessaire reconnaissance institutionnelle des espaces informels de participation des jeunes	33
Axe 4. L'intégration transversale d'une approche par les droits humains appliquée aux jeunes dans la politique de solidarité internationale de la France	34
1. Le Plan d'action pour la Jeunesse de l'action extérieure de l'UE : un cadre inspirant, ambitieux et novateur à opérationnaliser par le MEAE	35
2. Une pratique inspirante d'intégration transversale d'une approche par le MEAE : l'expérience de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes du MEAE	36
3. Des initiatives concrètes de l'AFD, à passer à l'échelle	39
4. Des initiatives inspirantes de la société civile sur le terrain et leurs attentes exprimées	40
5. Une responsabilité conjointe des acteurs de la SI dans l'appropriation et l'opérationnalisation d'un cadre stratégique « jeunes » du Ministère	41
Annexe 1. Termes de référence du groupe de travail	42
Annexe 2. Liste des intervenants et intervenantes aux auditions du groupe de travail « Jeunes »	43
Annexe 3. Synthèse des résultats de la consultation	45
Table des acronymes	47
Glossaire	49
Bibliographie	51

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'intégration, de manière transversale, de la participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France s'inscrit dans la dynamique de rénovation de la politique de développement portée par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021. Celle-ci renforce la dimension partenariale de l'action de la France, réaffirme l'approche par les droits humains comme principe directeur, dont la participation est un des piliers et affirme l'importance d'associer aux programmes comme aux politiques publiques, en France et dans les pays partenaires, les représentants des sociétés civiles, dont les jeunesses.

Afin d'appuyer l'opérationnalisation de cette ambition, un groupe de travail sur la participation des jeunesses s'est constitué au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), avec l'appui de la Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il était co-présidé par Henri Arévalo (Occitanie Coopération / CIRMA), Tanguy Guibert (FAGE) et Michelle Perrot (Plan International France). Ses travaux se sont conclus par une série de recommandations principales, étayées d'expériences inspirantes, visant l'amélioration des pratiques de toutes les parties prenantes.

Le présent rapport en rend compte autour de quatre axes :

1. Les différentes formes de participation des jeunes et le nécessaire renforcement d'un environnement favorable
2. Le renforcement de la capacité d'agir des jeunes et des organisations de jeunes
3. La participation des jeunesses aux espaces formels et informels de décision et de concertation de la politique de solidarité internationale de la France, en France et dans les pays partenaires de la France
4. L'intégration transversale d'une approche par les droits humains appliquée aux jeunesses dans la politique de solidarité internationale de la France

L'objectif premier de ce rapport est d'encourager l'adoption, par le MEAE, d'une stratégie favorisant la participation des jeunes dans les programmes et politiques publiques, en France comme dans les pays partenaires de sa coopération. Pour être à la hauteur des enjeux, cette stratégie devra faire l'objet d'un portage politique fort, être assortie d'objectifs pluriannuels, d'un cadre de redevabilité et de moyens humains et financiers dédiés à sa mise en œuvre.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Pour rendre l'environnement social et politico-légal plus favorable à la participation des jeunes

1. **S'assurer de la pleine reconnaissance de l'engagement des jeunes comme étant d'intérêt général**, conformément aux dispositions de la Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) :
 - Engager une réflexion spécifique sur les associations de jeunes et adopter des procédures de soutien adaptées à partir d'un pacte de confiance et d'un accompagnement soutenu.
2. **Faire évoluer les normes sociales et représentations stéréotypées** sur les jeunes et notamment les jeunes femmes :
 - Mener un travail de sensibilisation de toutes les parties prenantes (décideurs et décideuses, leaders communautaires et religieux, médias, jeunes hommes, école).
3. **Rendre l'environnement politico-légal plus favorable** à la participation des jeunes, notamment :
 - Améliorer l'information des jeunes sur les opportunités de participation ;
 - Engager une réflexion spécifique sur les associations de jeunes et adopter des procédures de soutien adaptées à partir d'un pacte de confiance et d'un accompagnement soutenu ;
 - Promouvoir à travers le dialogue avec les États partenaires de la coopération de la France le renforcement des capacités des jeunes et organisations de jeunes ;
 - Dégager des moyens pour l'accompagnement des jeunes éloignés des possibilités d'engagements collectifs ;
 - Favoriser et faciliter, en France comme dans les pays partenaires, à tous les échelons territoriaux, du local au national, la création d'espaces spécifiques d'initiatives des jeunes pour la coopération et la solidarité internationale ;
 - Renforcer les capacités des organisations travaillant avec et pour les jeunes, en France comme dans les pays partenaires

de la France, pour qu'elles s'approprient et soient capables d'opérationnaliser dans leurs projets une approche des jeunesses fondée sur les droits humains.

- 4. S'assurer que les opérateurs publics et privés de la solidarité internationale de la France sont sensibilisés** à l'approche fondée sur les droits humains appliquée aux jeunesses et qu'elles apportent un soutien financier à son opérationnalisation dans les projets.

Pour renforcer la capacité d'agir des jeunes et des organisations de jeunes

- 5. Valoriser l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)** comme une priorité éducative nationale, partie prenante d'une éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable :
- Poursuivre et renforcer l'application des cinq recommandations du rapport d'évaluation du soutien du MEAE et de l'AFD à l'ECSI ;
 - Renforcer le dialogue interministériel autour de l'ECSI ;
 - Encourager des démarches multi-acteurs en soutenant en priorité les convergences et la mise en réseau et poursuivre et amplifier le travail multi-acteurs réalisé sur l'ECSI par le groupe de concertation piloté par l'AFD.
- 6. Affirmer la volonté d'un changement d'échelle de l'ECSI** sur le plan qualitatif et quantitatif :
- Organiser une large concertation avec l'ensemble des acteurs pour trouver les modalités d'une structuration plus efficiente du champ de l'ECSI et de l'engagement ;
 - Mettre en place un observatoire de l'ECSI et de l'engagement.
- 7. Considérer et affirmer que le volontariat des jeunes pour la coopération et la solidarité Internationale est une forme très avancée de la participation des jeunes** et permettre à toutes et à tous les jeunes, quelle que soit leur situation sociale ou leur formation initiale et professionnelle, d'accéder à une expérience de volontariat.
- 8. Renforcer la reconnaissance, par la LOP-DSLIM lors de sa potentielle révision, du rôle incontournable des organisations de jeunesses,** associations de solidarité internationale et d'éducation populaire et la nécessaire implication des collectivités territoriales de France et des pays partenaires pour développer la participation des jeunes.

- 9. Acter la volonté de l'État français de soutenir la mobilisation de tous ces acteurs** et de trouver avec eux les modalités de leur structuration dans le respect de leur histoire, leurs spécificités et compétences :

- Renforcer les aides financières aux organisations de solidarité internationale et d'éducation populaire travaillant avec et pour les jeunes ;
- Sensibiliser les associations d'éducation populaire aux enjeux de la solidarité internationale ;
- Sensibiliser les membres, la gouvernance et la direction des structures de solidarité internationale et d'éducation populaire à une approche se fondant sur les droits humains et les encourager à l'intégrer à leurs projets en général.

Pour permettre une participation inclusive, effective et authentique des jeunesses aux espaces formels et informels de décision et de concertation de la politique de solidarité internationale de la France, en France et dans ses pays partenaires

- 10. Inscrire et définir la notion de participation authentique dans une future stratégie jeunesses du MEAE** afin d'éviter le "youth washing" et appliquer les mesures favorisant une participation authentique des jeunes dans les espaces de décision nationaux et internationaux.
- 11. Concevoir la participation dans le cadre d'échanges réguliers entre jeunes et décideurs et décideuses** de tous les niveaux, où les jeunes sont considérés comme des partenaires légitimes, leur parole écoutée et leurs recommandations prises en compte ¹ :
- Assurer l'intégration transversale des jeunesses au sein du CNDSI afin de garantir leur juste représentation ;
 - Assurer une meilleure représentation des jeunesses au sein des délégations nationales parties prenantes des événements internationaux et au sein des organisations internationales avec une volonté d'intégration aux espaces formels ;
 - S'assurer que les collectivités territoriales françaises et des pays partenaires garantissent la représentation des jeunes dans les instances de suivi.
- 12. Assurer les besoins primaires des jeunes** avant de leur demander une participation réelle.

¹ Par exemple, l'expérience du Conseil de jeunes de la BMZ présentée dans le présent rapport et celle du dialogue d'octobre 2022 à l'occasion de la Journée Internationale des Filles dont les recommandations ont également été intégrées à ce rapport.

13. Reconnaître l'engagement des jeunes pour la solidarité internationale à leur juste valeur à travers des dispositifs formels, comme le dispositif européen "Youth Pass"².

14. Adopter des approches intersectionnelles et inclusives dans la formulation des politiques publiques, notamment en soutenant la participation des filles, jeunes femmes, et minorités de genre.

15. Reconnaître la diversification des espaces informels de participation et prendre davantage en compte les propositions qui en émanent pour élaborer et articuler les politiques publiques.

Pour intégrer de manière transversale une approche par les droits humains appliquée aux jeunes dans la politique de solidarité internationale de la France³

16. Veiller, avec les autres États membres de l'Union européenne (UE), à l'opérationnalisation, au financement, et à la redevabilité du Plan d'Action sur la jeunesse (PAJ) dans l'action extérieure de l'UE.

17. Faire du respect et de la promotion des droits des jeunes une priorité transversale de la politique de coopération et de solidarité internationale de la France (en France et dans ses pays partenaires) et à cette fin, formaliser son engagement à travers l'adoption au plus haut niveau d'un cadre politique et stratégique assorti d'objectifs pluriannuels, de moyens humains et financiers spécifiques et d'un mécanisme de redevabilité.

18. Pour une appropriation et une opérationnalisation multi-acteurs de la future stratégie jeunes de la France : structurer le dialogue et le suivi de la stratégie avec l'ensemble des parties-prenantes, y compris les organisations de jeunes et les organisations de jeunesse, en France comme dans les pays partenaires, en garantissant des espaces et mécanismes de redevabilité sur les engagements pris.

Pour un cadre politique et stratégique appliqué aux jeunes dans la politique de solidarité internationale de la France

Articulée avec la stratégie « Droits humains et développement » du MEAE (2019-2023) et élaborée en concertation avec les organisations de la société civile (OSC), cette stratégie pourrait comporter les axes et objectifs suivants :

- Renforcer et structurer l'appropriation et l'intégration effectives de l'approche par les droits humains appliquée aux jeunes au sein du ministère et de ses opérateurs ;
- Développer une diplomatie bilatérale et multilatérale de la France en matière de droits des jeunes ;
- Augmenter et améliorer la prise en compte de l'approche droits humains appliquée aux jeunes dans l'ensemble des instruments de financement du développement et de l'action humanitaire, bilatéral et multilatéral ;
- Investir dans le renforcement de capacités des jeunes dans toute leur diversité, notamment les filles, adolescentes et jeunes femmes, dans les pays partenaires ;
- Mettre à disposition des organisations de jeunes des financements supplémentaires dédiés, accessibles et adaptés à leurs besoins et attentes ;
- Renforcer les capacités et l'accompagnement des organisations de jeunes et de jeunes ;
- Développer les échanges de pratiques, la capitalisation de pratiques inspirantes et la recherche ;
- Identifier et associer les principales OSC françaises ayant une expertise avérée de l'approche « jeunes actrices » à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la stratégie Jeunes de la France à l'international ;
- Mettre en place un panel consultatif d'organisations de jeunes des principaux pays partenaires.

² Youthpass est un instrument européen permettant à chaque jeune participant à des programmes Erasmus+ de prendre conscience, de documenter et valoriser les apprentissages acquis dans ce cadre (youthpass.eu).

³ Recommandations adressées au MEAE.

Introduction

Nos sociétés sont confrontées à l'accélération du changement climatique et ses nombreux impacts. Sur fond de crises sociales et économiques, de nouvelles tensions internationales émergent partout sur la planète. Le modèle organisationnel de nos sociétés nécessite des changements de modèles pour assurer la viabilité et la vivabilité des territoires.

Qui sont « les jeunes » ?

L'Organisation des Nations Unies (ONU) définit « les jeunes » comme une tranche d'âge allant de 15 à 24 ans. Elle a néanmoins nuancé et enrichi cette définition en soulignant que « *la jeunesse est une période de transition de la dépendance à l'indépendance et à l'autonomie* » et que les jeunes « *se heurtent à des obstacles dans l'exercice de leurs droits en raison de leur âge, ce qui limite leurs possibilités. Les droits humains des jeunes font donc référence au plein exercice des libertés et droits fondamentaux détenus par les jeunes. Promouvoir ces droits consiste à surmonter les obstacles et problèmes qui leur sont spécifiques* »⁴.

Cette définition traduit une approche fondée sur les droits humains (AFDH) que les organisations de la société civile (OSC) membres de Coopération SUD⁵ nomment également « *jeunesses actrices* », afin de refléter la diversité des jeunesses.

L'aspiration des jeunesses à exercer une citoyenneté active est forte et légitime au moment où leur avenir est caractérisé par de fortes incertitudes. L'implication des jeunes dans toute leur diversité constitue une problématique qui se pose avec acuité.

Si la participation des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques est un droit, elle n'est cependant pas un fait spontané.

Elle s'inscrit dans des cheminements individuels et collectifs au sein d'environnements favorables. Elle est le fruit de processus de socialisation et d'éducation construisant une conscience sociale, une motivation à agir, et l'acquisition progressive de compétences dont celle de lire un contexte, analyser et décrypter ses enjeux, intégrer les codes de communication et d'action.

La question de la participation des jeunes est complexifiée par le fait que cette population a un positionnement spécifique dans l'organisation sociale. Les jeunes d'aujourd'hui font l'objet de nombreuses idées reçues. En réponse, les jeunes dans leur diversité, portent un regard critique sur les mondes politique et institutionnel⁶.

En 2023, l'ONU dénombre 1,2 milliards⁷ de jeunes de 15 à 24 ans. Si les jeunes constituent un formidable potentiel pour l'avenir, les défis qu'elles et ils doivent contribuer à relever sont énormes : crise climatique et environnementale, croissance des inégalités, conflits internationaux prolongés et, dans de nombreux pays, violations systémiques des droits humains et affaiblissement de l'État de droit et des démocraties. Dans ce contexte, des solutions innovantes intergénérationnelles et la participation des jeunes à la vie politique, sociale, environnementale et économique, constituent une nécessité absolue pour avancer vers un développement inclusif et durable⁸. Or en 2023, de manière emblématique, seulement 2,6% des parlementaires à travers le monde ont moins de 30 ans⁹.

Fort de ces constats, le CNDSD a décidé de lancer un groupe de travail sur la participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France.

Le présent rapport constitue la restitution du groupe de travail sous la coprésidence de Tanguy Guibert, Henri Arevalo et Michelle Perrot. Ce dernier a permis d'entendre les témoignages

⁴ OHCHR. (s. d.). À propos des droits humains des jeunes.

⁵ Commission Jeunesses et solidarité internationale (2023). [Droits des jeunesses : Une priorité transversale à inscrire dans la politique de solidarité internationale de la France, Coopération Sud](#) (coordinationsud.org).

⁶ À l'occasion de la consultation numérique « Jeunes pour un monde solidaire », 16% des répondants et répondantes mettent en avant la défiance des jeunes vis-à-vis des politiques et des institutions. Ce constat, lié au manque de représentation des jeunesses au sein des espaces d'élaboration des politiques publiques, peut être la raison pour laquelle dans une consultation menée par Plan International auprès de 29 000 filles et jeunes femmes, seules 11% d'entre elles « ont déclaré être généralement satisfaites des décisions de leurs dirigeants sur les questions qui leur tiennent à cœur ». Plan International. (2022). [Pouvoir égal maintenant - La Situation des filles dans le monde : Les filles, les jeunes femmes et leur participation à la vie politique](#) (planinternational.fr).

⁷ United Nations. (s. d.). [Question thématique Qui sont les jeunes ?](#)

⁸ Fiche didactique de l'Agence française de développement [Droits humains et développement : les droits des jeunesses](#) (afd.fr).

⁹ United Nations. (s. d.-b). [Journée internationale du parlementarisme. Parlements pour la planète](#) (un.org).

et recommandations de 31 personnes, issues des différentes familles d'acteurs, en France et à l'international¹⁰. Ces auditions ont été complétées par une consultation numérique commanditée par le MEAE et le CNDIS, menée auprès de 2 296 jeunes issus de 89 pays.

« Nous avons besoin que les jeunes non seulement participent, mais aussi que leur voix soit entendue par les décideurs politiques ».

Jeune femme Asie - Consultation Jeunes pour un monde solidaire

Ces travaux se sont conclus par une série de recommandations principales reprises dans la synthèse, étayées d'expériences inspirantes, visant l'amélioration des pratiques de toutes les parties prenantes. L'objectif premier de ce groupe de travail est d'encourager l'adoption, par le MEAE, d'une stratégie favorisant la participation des jeunes dans les programmes et politiques publiques, en France comme dans les pays partenaires de sa coopération. La stratégie visée doit, pour être à la hauteur des enjeux, faire l'objet d'un portage politique fort, être assortie d'objectifs pluriannuels, d'un cadre de redevabilité et de moyens humains et financiers dédiés à sa mise en œuvre.

Trois freins à la participation des jeunes à l'élaboration et au suivi des politiques publiques ont été identifiés :

- **Les normes sociales restrictives et stéréotypées** : les jeunes sont encore considérées comme des bénéficiaires des programmes et des politiques. Leur légitimité et leur droit à participer leur sont souvent niés car ceux-ci sont considérés comme sans expérience et expertise. Les thématiques auxquelles les jeunes sont associés sont souvent limitées à l'éducation, la formation et l'employabilité, ou encore aux risques de radicalisation¹¹, sans considérer que les jeunes sont légitimes à investir les politiques publiques dans tous les domaines.

- **Le dialogue insuffisant avec les décideurs et décideuses politiques** : il existe peu d'espaces de dialogue, de concertation ou de décision ouverts aux jeunes et où peut s'exercer un dialogue d'égal à égal. Les initiatives de participation des jeunes se limitent trop souvent à des consultations ou à la constitution de groupes de jeunes voués à échanger seulement entre eux et elles sans être rattachés aux instances de décisions politiques et stratégiques.
- **L'absence de cadre stratégique au niveau du MEAE** : la récente stratégie société civile du MEAE pour la période 2023-2027 reconnaît « l'importance de favoriser la pleine participation des jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques ». Cette stratégie mentionne néanmoins peu les jeunes et les modalités de renforcement de leurs actions. S'il existe par ailleurs différentes initiatives telles que les dispositifs d'engagement de jeunes français et françaises en solidarité internationale (SI) ou encore des outils développés par l'Agence française de développement (AFD) et les acteurs de la société civile pour une meilleure participation des jeunes dans les programmes portés par les organisations non gouvernementales (ONG), cela reste des initiatives non coordonnées, limitées à quelques acteurs et menées avec des moyens très limités.

À l'heure où les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2023 font des jeunes et des droits humains des priorités, l'adoption d'un cadre stratégique « jeunes » de la France à l'international s'impose. Il est temps de se saisir de la question des jeunes sous le prisme des droits humains, et de promouvoir une plus grande participation des jeunes dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des programmes et politiques publiques de leur pays.

¹⁰ Ce groupe de travail du CNDIS a permis d'auditionner, entre septembre 2022 et mars 2023, 31 personnalités représentant 11 familles d'acteurs de la solidarité internationale de France et de l'international. Parmi ces interventions, 16 étaient portées par des jeunes. Le présent rapport, rédigé par les trois co-présidents, fait la synthèse de ces travaux et propose également ses propres éléments d'analyse et recommandations.

¹¹ « La radicalisation est un processus de rupture sociale, morale et culturelle qui conduit un individu à adopter une nouvelle lecture de la société, de nouveaux habits, de nouveaux comportements, remettant en cause les fondements du pacte social et légitimant le recours à la violence ». Extrait de la définition donnée par le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (s. d.). Prévenir la radicalisation : Qu'entend-on par « radicalisation » ? (cipdr.gouv.fr).

Les différentes formes de participation des jeunes et le nécessaire renforcement d'un environnement favorable

Les jeunes sont préoccupés par de nombreux enjeux et s'engagent de multiples façons. Néanmoins, leur participation effective et authentique dans les espaces de décision, qu'il s'agisse de programmes, d'organisations ou d'élaboration de politiques publiques, nécessite un environnement social et institutionnel favorable ainsi qu'une capacité d'agir renforcée.

Terminologie : participation et/ou engagement ?

Les concepts de participation et d'engagement ne sont pas interchangeables. Le périmètre du présent rapport est celui de la participation, laquelle peut englober des dispositifs d'engagement, tels que le volontariat.

La notion de participation renvoie à un cadre légal qui est celui des droits humains, tandis que l'engagement fait référence à une pratique de volontariat individuel ou collectif. L'engagement constitue l'un des fondements de la vie associative.

« La participation est un droit fondamental. C'est l'un des principes directeurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui a été réitéré dans de nombreuses autres conventions et déclarations. La participation active permet aux jeunes de jouer un rôle essentiel dans leur propre développement et dans celui de leur communauté, en les aidant à acquérir des compétences vitales, à développer des connaissances sur les droits de l'homme et la citoyenneté et à promouvoir une action civique positive. Pour participer efficacement, les jeunes doivent disposer des outils appropriés, tels que l'information, l'éducation et l'accès à leurs droits civils¹² ».

1. Les différentes formes d'engagement des jeunes : essai de typologie

La consultation « Jeunes pour un monde solidaire » sur la vision des jeunes de la solidarité internationale organisée par le MEAE en juin 2023 met en avant le fait que les jeunes sont préoccupés par de nombreux sujets : le réchauffement climatique en premier lieu, l'accroissement des inégalités socio-économiques, les situations d'urgence humanitaire, mais également des phénomènes politiques tels que la montée des extrêmes ou les discriminations, particulièrement celles liées au genre.

Face à ces enjeux, la participation des jeunes prend des formes multiples, comme l'ont souligné la chercheuse Valérie Bécquet ainsi que Arame Gueye Sène de l'ONG sénégalaise *Social Change Factory*, lors des auditions du groupe de travail (GT) : elle s'inscrit dans un parcours chez les jeunes qui s'articule avec des choix éducatifs et professionnels. Valérie Bécquet propose une typologie des « carrières d'engagement des jeunes » qui les amène à s'engager dans des secteurs tels que la justice, l'éducation à la citoyenneté, le social et la solidarité internationale. Les jeunes cherchent selon elle à expérimenter de nouvelles voies de changement (essai de nouveaux formats d'engagement, volonté d'agir et/ou d'avoir un impact de manière différente, rapport très critique au système, recherches de formes d'engagement parallèles pour s'engager).

Pour l'ONG *Social Change Factory*, les jeunes en Afrique s'engagent au travers de nombreux espaces : la politique, les événements religieux (distribution pendant le ramadan), les sujets sociaux et citoyens, le sport, et dans les universités (manifestation, grève).

12 Un-Habitat & the Focal Point on Youth, UNDESA. (2013). Youth Participation.

Typologie des « carrières d'engagement des jeunes¹³ »

Trois espaces peuvent être distingués :

- Les espaces des mouvements sociaux (cause démocratique, environnementale, cause propre à la classe d'âge) : espaces de mobilisation citoyenne dont les jeunes peuvent être les initiateurs, des mobilisations ponctuelles mais importantes pour l'entrée ou la poursuite de l'engagement.
- Les espaces des collectifs d'engagement (associations, ONG, association de solidarité internationale, projets non déclarés) : espaces proposant des activités dont les jeunes sont destinataires ou dont ils sont à l'origine. Ces espaces revêtent des formes diverses et peuvent être le lieu d'oppositions intergénérationnelles, entre des jeunes ayant une volonté d'engagement, mais ne se retrouvant pas dans des processus anciens et établis depuis longtemps et ne correspondant pas à leur type d'engagement. Les modalités d'actions de ces espaces se sont diversifiées afin d'attirer les jeunes.
- L'espace des politiques publiques : on observe une accélération du développement de ces espaces dans les dernières années et la multiplication de dispositifs de participation, notamment au sein des enceintes européennes et internationales. Ces espaces sont souvent à visée éducative et rentrent dans une logique d'apprentissage et de transmission des connaissances sur l'engagement ou sur les parcours. Ils se déclinent sous diverses formes : la participation des jeunes à des consultations (développées depuis les années 1960) ; l'incitation à agir par le biais de programmes de soutien aux jeunes ; la mise à disposition de subventions. Valérie Becquet met en avant le risque d'instrumentalisation des jeunes dans cet espace.

Ces trois espaces donnent une vision large de la notion d'engagement, les jeunes peuvent naviguer d'un espace à un autre, ou être dans plusieurs espaces d'engagement à la fois. Ce facteur ajouté à la diversité des pratiques d'engagement peut rendre difficile le fait de quantifier leur engagement.

2. Le nécessaire renforcement d'un environnement favorable pour les jeunes dans toute leur diversité

Un environnement favorable est nécessaire à tous les niveaux : au niveau social, économique et de la gouvernance des organisations porteuses de projet et du cadre politico-légal.

A. Le poids des normes sociales, dont les stéréotypes de genre, sur les jeunes

Comme cela a été souligné lors des auditions du groupe de travail du CNDSI, la position sociale des jeunes, autrement dit la valeur et la place que leur accorde la société, constitue encore un frein à leur participation effective et authentique aux dynamiques de changement, dans tous les domaines. Leur droit à la participation n'est pas pleinement reconnu.

Dans la consultation « Jeunes pour un monde solidaire », une participante fait état des normes sociales pesant sur les jeunes comme frein à l'engagement :

« Si je devais les lister, je dirais que les freins sont : le manque de place laissée aux jeunes, les normes sociales et le poids du regard négatif de la société sur les jeunes, [...], le syndrome de l'imposteur ressenti par les jeunes et encouragé par la vision de la société sur les jeunesses ».

Jeune femme, France - Consultation Jeunes pour un monde solidaire

Les jeunes femmes sont doublement discriminées par des normes sociales liées au genre. Les discriminations dont les jeunes sont victimes relèvent non seulement de leur âge mais aussi de leur genre. Une consultation menée par Plan International auprès de 29 000 filles et jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans issues de 29 pays couvrant toutes les régions, tous les niveaux de revenus et tous les milieux socio-politiques, a permis de mettre en lumière les nombreux obstacles qui freinent leur participation politique¹⁴. Outre les obstacles juridiques et économiques, les normes sociales de genre, croisées avec celles sur le rôle social des jeunes sont ressortis fortement. Les filles et jeunes femmes se disent souvent traitées avec condescendance, rarement écoutées et sont sujettes, surtout lorsqu'elles veulent s'exprimer, à des violences, des abus et

¹³ Typologie proposée par Valérie Becquet, professeure des Universités en Sciences de l'éducation et de la Formation à l'INSPE de Versailles / CY Cergy Paris Université.

¹⁴ Plan International. (2022). [Pouvoir égal maintenant - La situation des filles dans le monde : les filles, les jeunes femmes et leur participation à la vie politique](https://www.plan-international.fr) (plan-international.fr).

du harcèlement. De ce fait : 1 participante sur 5 a été personnellement découragée de s'engager ou de participer à la politique et 1 participante sur 10 a intériorisé ces normes de genre et pense que les femmes ne sont pas qualifiées pour être des dirigeantes politiques.

B. L'importance de la prise en compte des besoins primaires des jeunes, prérequis à leur participation

Comme explicité à travers la pyramide des besoins de Maslow, la satisfaction des besoins primaires est un prérequis à l'épanouissement et à l'expression du plein potentiel des personnes¹⁵.

Une jeune femme auditionnée dans le cadre du GT évoque également le manque de temps : « *Les jeunes peuvent être pris dans des emplois du temps chargés entre leurs études, leurs activités professionnelles et leurs engagements personnels, ce qui limite le temps disponible pour s'engager dans des actions de solidarité internationale* ».

La consultation « Jeunes pour un monde solidaire » montre que plus d'un tiers des répondantes et répondants manquent de moyens pour s'engager. 23% soulignent également le manque de temps.

Lors des auditions, le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et *Social Change Factory* ont particulièrement souligné le fait que la participation et l'engagement ne sont pas possibles sans assurer en premier lieu des conditions de vie convenables pour les jeunes, et s'assurer que leurs besoins primaires sont remplis. Il faut penser aux conditions financières et de sécurité globale (santé, logement, alimentation, etc.) qui sont à proposer aux jeunes lors de leur participation.

C. L'importance d'un environnement politico-légal inclusif pour les jeunes dans toute leur diversité

Plusieurs critères et points d'attention doivent être pris en compte lors du montage d'un projet :

- Les facteurs limitant et facilitant la participation des jeunes aux espaces de décision politiques, économiques, sociaux en lien avec le projet doivent être pris en compte ;

- L'influence que le projet peut avoir sur l'environnement légal et politique pour que ce dernier devienne plus favorable à la participation des jeunes dans toute leur diversité. La mise en place d'espaces institutionnalisés de concertation entre jeunes et pouvoirs publics doit être encouragée. Par exemple : dialogue avec décideuses et décideurs lors d'une conférence de haut niveau, appui à la mise en place de parlements des jeunes au niveau local et national, intégration des jeunes dans des instances de suivi des politiques publiques, etc.

Un enjeu est celui de l'accès à l'information et plus largement de l'inclusion. La consultation « Jeunes pour un monde solidaire » met en exergue le besoin des jeunes de tous les pays d'être mieux aiguillés pour passer à l'action. En effet, les principaux freins à l'engagement et à la participation des jeunes relèvent davantage du manque d'information (pointé par 59% des répondantes et répondants) que du manque de ressources ou de motivation : les jeunes connaissent mal les formes d'engagement, et les acteurs auprès desquels s'engager. De nombreux témoignages de jeunes lors des auditions soutiennent également l'importance d'adapter la communication aux jeunes dans leur diversité, de mettre davantage en avant l'impact des programmes mis en œuvre grâce à leur participation et d'avoir une communication incarnée par les jeunes eux-mêmes, considérée plus inspirante.

Au-delà de l'accès à l'information, les auditions du GT ont fait ressortir le caractère socialement sélectif de la participation des jeunes : le niveau d'études, le contexte familial et socio-économique des jeunes sont des facteurs déterminants. Ce caractère sélectif a également été relevé dans le cadre d'une étude menée par Plan International sur l'activisme des filles et des jeunes femmes de 16 à 22 ans en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette étude a montré que les adolescentes les plus éduquées, issues des milieux les plus aisés et les moins isolées géographiquement sont généralement celles qui deviennent activistes¹⁶. Cette étude a également relevé que les filles et jeunes femmes issues de milieux plus pauvres, de groupes minoritaires tels que LGBTQIA+ ou vivant avec un handicap sont toutes moins susceptibles d'être impliquées dans l'activisme.

¹⁵ Les besoins primaires renvoient aux besoins physiologiques (manger, boire, respirer, dormir, se laver, s'habiller) et sécuritaires (un toit, une chambre, un lieu sûr, un emploi stable, etc.) de la pyramide de Maslow. [La pyramide de Maslow](#).

¹⁶ Khadar, J., Atkinson, R., Marriage, T., & Plan International en Afrique de l'Ouest et du Centre. (2020). [L'activisme et la mobilisation des filles et jeunes femmes en Afrique de l'Ouest](#) (reliefweb.int).

Au-delà du facteur excluant des diplômes, lors des auditions du GT, le caractère inadéquat de la notion de « Jeunes éloignés de l'engagement » (JAMO) a été souligné. Cette dernière masque en effet les discriminations sous-jacentes à l'absence de participation et les cautionne indirectement, sans chercher à combattre les causes des inégalités sous-jacentes. Ce point a été notamment souligné par Jérémie Morfoisse de Solidarité Laïque, lors de sa présentation du programme « Jeunes des deux rives » (cf. encadré).

« Reconnaître l'existence des JAMOs, c'est reconnaître aussi l'existence des jeunes avec plus d'opportunités qui eux ne sont pas nommés par un acronyme, c'est reconnaître les inégalités qui traversent notre société ainsi que celles des pays partenaires de la France. [...] Utiliser le terme JAMO, c'est faire fi des causes de ce manque d'opportunités et des actions à mettre en œuvre ».
Jérémie Morfoisse

D. L'environnement favorable à la participation des jeunes au sein des organisations porteuses des projets de Solidarité internationale (SI)

Les organisations porteuses de projets de SI sont les premières à pouvoir faciliter la participation des jeunes dans leur propre fonctionnement, notamment par le renouvellement de leurs équipes, comme lors de la mise en œuvre de leurs projets.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour un environnement favorable à la participation des jeunes dans les structures comme dans les projets¹⁷ :

- La sensibilisation de la gouvernance et de la direction de la structure à une approche des jeunes se fondant sur les droits humains, en assurant la compréhension des enjeux, et en encourageant l'organisation à intégrer des jeunes dans sa gouvernance ;
- L'intégration de manière formelle de l'approche fondée sur les droits humains appliqués aux jeunes dans la stratégie de l'organisation ;
- La connaissance et la compréhension par les membres de l'organisation et des organisations partenaires de l'intérêt d'appliquer une approche fondée sur les Droits humains (AFDH) en général et notamment pour les jeunes.

L'exemple du programme « Jeunes des deux rives » (J2R) de Solidarité Laïque comme moyen de lutter contre les inégalités

Le Programme J2R mis en œuvre en France, au Maroc et en Tunisie, mobilise près de 400 jeunes et une centaine d'associations. Les bénéficiaires sont principalement des jeunes de quartiers prioritaires de la ville ou de milieux ruraux. Solidarité Laïque, dans le programme J2R, se concentre sur trois enjeux :

1. Travailler sur les discriminations sociales, économiques, culturelles et territoriales et sur les questions de racisme et du manque d'opportunités, en écoutant les jeunes et en informant sur les différents dispositifs d'engagement. Il est important de garder en tête la diversité de profils des jeunes : certains vivent dans des territoires avec des disparités et des manquements dans l'accès à l'information ou encore à l'éducation. Il faut aller vers eux pour les informer des opportunités et mécanismes leur étant accessibles (Volontariat de solidarité internationale (VSI), service civique à l'international et en réciprocité). J2R cherche à investir les premiers relais locaux d'information et de dialogue des jeunes sur les territoires tunisien, marocain et français (maisons de quartiers, centres sociaux, associations de jeunes, etc.), pour qu'ils soient en capacité d'informer les jeunes sur les dispositifs existants.

2. Mettre en œuvre des approches éducatives et pédagogiques afin que les jeunes puissent agir ensemble face aux situations qui les oppressent. J2R permet de rassembler des groupes de jeunes des trois territoires pour qu'ils mènent ensemble des actions qui les touchent dans leur quotidien directement.

3. Favoriser le réinvestissement et le lien au local des jeunes en construisant une citoyenneté locale et mondiale.

Arame, participante au programme J2R dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec son association Esprit d'Ebène et une association marocaine, dresse un constat positif de son expérience. Elle a pu travailler sur son premier film, obtenir un stage au sein de Solidarité Laïque dans l'audiovisuel, créer des liens avec des jeunes à l'étranger. Cette expérience lui a également permis, selon ses termes « d'ouvrir les yeux sur les discriminations qu'elle vit dans son quotidien et qui sont aussi une réalité pour les jeunes au Maroc ».

¹⁷ Coordination SUD. (2022).
Grille d'analyse d'intégration des jeunes dans les projets.

E. La facilitation et l'accompagnement d'espaces d'initiatives des jeunes

La participation des jeunes s'opérera d'autant plus que la société dans son ensemble facilitera la création et le développement d'espaces au sein desquels les jeunes peuvent s'organiser, conduire des projets et des actions, porter des débats, des réflexions, s'organiser pour se faire entendre et être force de proposition.

Les associations de jeunes, créées et animées par les jeunes sont un espace idéal d'expérience de mise en œuvre de projets collectifs. Ces associations sont particulièrement développées dans les pays partenaires de la France.

Elles jouent un rôle moteur pour le pays par leur capacité d'initiative et d'adaptation. Néanmoins, faire vivre une association de jeunes reste un défi. Comme dans de nombreuses associations, la maîtrise de tous les phénomènes organisationnels, la méthodologie de projet et leur gestion restent une vraie difficulté. L'inscription dans le temps des responsables est plus difficile du fait de la grande mobilité sociale et professionnelle des jeunes et rend plus compliqué le transfert des compétences acquises auprès des nouveaux arrivants. Ces associations se heurtent également au manque de confiance de la part des institutions et bailleurs de fonds ainsi qu'à des procédures très rigoureuses sur la gestion des fonds publics attribués.

Lors des auditions, une responsable associative a plaidé « pour que les bailleurs ne craignent pas de donner des fonds à des jeunes, qu'ils travaillent avec les OSC de jeunes pour créer des relations de confiance ». Elle propose « de donner des espaces de test et de bilan pour les porteurs de projets afin d'améliorer les démarches de levée de fonds et de dédramatiser les étapes du processus de portage du projet ».

La problématique qui ressort est celle des méthodes, supports et vecteurs pour favoriser la création de tels espaces et de telles associations.

Nos recommandations pour la création d'un environnement favorable à la participation des jeunes dans toute leur diversité

- **Renforcer le principe que l'engagement des jeunes est d'intérêt général comme intrinsèquement reconnu par la Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM).**
- **Faire évoluer les normes sociales et représentations stéréotypées sur les jeunes et notamment les jeunes femmes.**

- **Rendre l'environnement politico-légal plus favorable à la participation des jeunes.**
- **Favoriser et faciliter, en France comme dans les pays partenaires, à tous les échelons territoriaux, du local au national, la création d'espaces spécifiques d'initiatives des jeunes pour la coopération et la solidarité internationale.**

Pour opérationnaliser ces principes, nous recommandons la mise en œuvre des actions suivantes :

1. **Améliorer le système d'information des jeunes sur les opportunités de participation**
 - Intégrer, en France, dans les missions des Conseils de la vie lycéenne et dans le rôle des élèves délégués au développement durable la promotion de l'engagement en coopération et solidarité internationale (CSI).
 - S'appuyer, en France, sur les centres régionaux information jeunesse (CRIJ) et leurs réseaux, sur les acteurs locaux tels les centres sociaux, les maisons de quartier, les maisons de jeunes et de la culture (MJC), pour promouvoir les dispositifs existants auprès des jeunes dans toute leur diversité, au-delà de l'école et des universités.
2. **Engager une réflexion spécifique sur les associations de jeunes et adopter des procédures de soutien adaptées** à partir d'un pacte de confiance et un accompagnement soutenu. Dégager des moyens pour l'accompagnement des jeunes éloignés des possibilités d'engagements collectifs.
3. **Promouvoir à travers le dialogue** avec les États partenaires de la coopération de la France le **renforcement des capacités des jeunes et organisations de jeunes** : favoriser des mises en situation pour exercer et développer leur leadership dans le cadre de l'éducation formelle, non formelle et informelle, assurer un meilleur accès aux ressources disponibles, favoriser la mise en réseau des jeunes et valoriser des figures inspirantes de jeunes auxquelles ils et elles peuvent s'identifier dans l'exercice de leur citoyenneté.
4. **Renforcer les capacités des organisations travaillant avec et pour les jeunes**, en France comme dans les pays partenaires de la France, pour qu'elles s'approprient et soient capables d'opérationnaliser dans leurs projets une approche des jeunes fondée sur les droits humains. Cela passe notamment par des formations, la mise à disposition d'outils et le partage de bonnes pratiques¹⁸.

18 Le programme « Place aux Jeunes » cofinancé par l'AFD dispose à cet égard de nombreuses ressources (engagees-determinees.org).

5. Mener un travail de sensibilisation de toutes les parties prenantes :

- Des décideurs et décideuses, des leaders communautaires et religieux, mais aussi des médias ;
- Des garçons et jeunes hommes, en veillant à travailler les masculinités positives afin de les rallier ;
- De l'école : besoin d'une éducation transformatrice¹⁹ des rapports sociaux de genre, qui favorise l'éducation complète à la sexualité, l'éducation à la citoyenneté, le développement de la confiance en soi et du leadership des enfants, notamment les filles.

6. S'assurer que les opérateurs de la SI de la France sont sensibilisés à l'approche fondée sur les droits humains appliquée aux jeunes et apportent un soutien financier à son opérationnalisation dans les projets.

¹⁹ L'éducation transformatrice de genre peut contribuer à modifier les normes existantes en matière de genre, à promouvoir des changements sociaux et politiques positifs et transformateurs pour les femmes et les filles en remédiant aux inégalités. Elle s'efforce d'exploiter tout le potentiel de l'éducation pour transformer les attitudes et les pratiques au sein et au-delà du système éducatif afin de contribuer à un environnement plus large de justice en matière de genre pour les filles et les garçons dans toute leur diversité. [Plan International. Guidance Note: Gender Transformative Education and Programming \(2022\)](#).

Le renforcement de la capacité d'agir des jeunes et des organisations de jeunes

La participation des jeunes dans notre pays, ainsi que dans les opérations d'actions de coopération et de solidarité soutenues par la France dans ses pays partenaires, sera d'autant plus authentique et effective que les jeunes auront une meilleure compréhension du monde d'aujourd'hui et acquis des compétences pour participer et peser sur les décisions.

Pour renforcer ce pouvoir d'agir, deux leviers, étroitement liés, sont à actionner simultanément :

- L'éducation à la citoyenneté, locale et mondiale, en faveur des enfants et des jeunes ;
- Des opportunités d'exercice d'une citoyenneté active.

Un travail multi-acteurs est nécessaire pour la mise en œuvre de ces deux leviers.

1. La nécessité de renforcer l'éducation à la citoyenneté locale et mondiale

Cette terminologie d'éducation à la citoyenneté locale et mondiale nous apparaît pertinente car elle englobe celle de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité Internationale (ECSI) et renvoie à l'universalisme des objectifs de développement durable (ODD). La mention d'une éducation à la citoyenneté « locale » permet aussi de souligner qu'au-delà des enjeux de SI, il convient également d'éduquer les jeunes au fonctionnement des institutions nationales, afin de favoriser leur participation aux politiques publiques de leur pays.

A. La nécessité de renforcer l'ECSI

La mise en œuvre de l'ECSI et du volontariat est aujourd'hui pour l'essentiel le fait d'acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation populaire qui s'appuient sur un certain nombre de dispositifs locaux, nationaux et européens, assortis de quelques moyens.

L'ECSI touche un large public, tous âges confondus, et peut prendre la forme d'une multitude d'actions éducatives spécifiques, diverses et variées : ateliers, rencontres, débats, projets sur plusieurs mois, etc. Ces actions s'intègrent aux sphères éducatives instituées, de l'école maternelle au lycée, parfois aussi dans les accueils collectifs éducatifs de loisirs et de vacances. Elles prennent aussi la forme d'animations en faveur du grand public de type événements ou manifestations.

L'ECSI, en s'appuyant sur des projets concrets, en ouvrant des expériences de vie, en permettant des rencontres inédites en dehors des cadres traditionnels, permet « de favoriser l'appropriation par les citoyens et citoyennes des enjeux de développement et de solidarité internationale. Elle représente également un outil nécessaire pour contribuer aux enjeux démocratiques et globaux, à la mobilisation citoyenne et au bien-vivre ensemble. Ainsi, en renforçant la volonté et le pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens, l'ECSI favorise et accompagne la multiplication des initiatives d'engagements citoyens et solidaires. L'ECSI recoupe et complète d'autres types d'éducation mise en place par une variété d'acteurs avec une philosophie similaire tels que l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale »²⁰.

20 MEAE (s. d.-b). [Stratégie de la France pour la société civile et l'engagement citoyen](https://diplomatie.gouv.fr) (diplomatie.gouv.fr).

Les trois dimensions principales de l'ECSI, extrait de l'argumentaire du groupe de concertation sur l'ECSI de l'AFD²¹

L'ECSI est une démarche :

ÉDUCATIVE

Elle s'inscrit dans la durée, valorise l'échange et l'intelligence collective.

POLITIQUE

Porteuse d'une vision de la solidarité internationale basée sur le respect des droits humains, l'égalité entre toutes et tous et la protection de la planète, tout en prenant en compte la richesse de la diversité culturelle.

ÉMANCIPATRICE

Préparant et facilitant une citoyenneté active, moteur de transformation sociale et de réduction des inégalités, du local au global.

L'ECSI est intégrée pour partie et avec plus ou moins d'importance dans les programmes scolaires dédiés à l'éducation au développement durable qui font aujourd'hui l'objet de recommandations et d'obligations pour les équipes pédagogiques²².

L'ECSI est aussi portée par un ensemble d'organisations de jeunes, de jeunesses et d'éducation populaire, de solidarité internationale, et dans une moindre mesure par le secteur de l'action sociale, parfois également par des collectivités territoriales. Elle fait l'objet de partenariats plus ou moins formalisés avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), les établissements du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) ou d'autres acteurs publics. Elle bénéficie pour l'essentiel des appuis du MEAE et de l'AFD, qui sont intervenus en moyenne à hauteur de 10 millions d'euros entre 2015 et 2020, d'après un rapport d'évaluation intitulé « Évaluation du soutien du MEAE et de l'AFD aux acteurs de l'ECSI »²³. Localement des collectivités et d'autres bailleurs interviennent en appui technique et financier. Par exemple, la communauté

d'agglomération du Sicoval, sud-est toulousain, a initié le programme « Pour une jeunesse ouverte sur le monde », articulé avec leurs projets de coopération décentralisée visant à développer des activités d'ECSI dans les établissements scolaires²⁴.

Dans le même rapport d'évaluation, il est indiqué que l'opération a permis pour l'année 2019 une sensibilisation active de 16 500 personnes à partir de 590 actions recensées. Le nombre de jeunes concernés reste donc relativement faible au regard de la population d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 19 ans s'élevant en France à plus de 6 millions²⁵.

Dans la consultation « Jeunes pour un monde solidaire », à la question sur la priorisation des ODD, les jeunes sondés placent l'ODD N°4 « Permettre l'accès à une éducation de qualité » en tête (57 % des répondants et répondantes), suivi immédiatement par le N°13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (50 %).

« Il est important de sensibiliser les jeunes aux enjeux sociaux, environnementaux et politiques, ainsi qu'aux opportunités d'engagement qui existent. Une éducation qui met l'accent sur la citoyenneté active, les valeurs de solidarité et de responsabilité sociale peut aider à inspirer les jeunes à s'impliquer. »

Jeune homme de l'ensemble régional d'Afrique Australe, Centrale et Orientale

L'ECSI permet notamment :

- d'accroître la compréhension des enjeux du développement durable et la place de la coopération et de la solidarité internationales ;
- de construire un ensemble de micro-compétences pour renforcer le pouvoir d'agir dans des dynamiques collectives ;
- de renforcer les motivations de participation et d'engagement.

Sur ce dernier point, une présidente d'association auditionnée, enseignante en lycée, a souligné : « le plus pertinent est que ces dispositifs entrent en résonance pour préparer le parcours citoyen ». Elle prend pour exemple la synergie d'un tandem

²¹ AFD (s. d.-b). [Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : argumentaire commun](#) (afd.fr).

²² Eduscol - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. (s. d.). [L'éducation au développement durable dans le cadre des enseignements](#) (eduscol.education.fr).

²³ AFD, MEAE, & EY Consulting – Eval4Change. (2023). [Synthèse - Évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale \(ECSI\)](#) (diplomatie.gouv.fr).

²⁴ Le programme « Pour une jeunesse ouverte sur le monde » vise à « favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde dans une approche participative et ludique, c'est l'objectif de ce projet de sensibilisation. Il se traduit par l'accompagnement des projets des associations et des acteurs de l'enfance et de la jeunesse du territoire : prêt de ressources pédagogiques (expositions, jeux, outils médias...), interventions d'associations, ou encore mise en réseau ». Sicoval - Communauté d'agglomération du sud-est toulousain (s. d.). [S'ouvrir aux autres](#) (sicoval.fr).

²⁵ INSEE - Estimation de population 2022 (données provisoires). Structure par classe d'âge de la population au 1^{er} janvier 2022.

solidaire²⁶ avec d'autres outils et le fait que certains jeunes à l'issue se sont engagés dans son association.

La synthèse du rapport d'évaluation du soutien du MEAE et de l'AFD aux acteurs de l'ECSI de 2023 souligne trois constats²⁷ :

- L'ECSI est une démarche reconnue et pilotée par plusieurs acteurs sans stratégie formalisée ;
- L'ECSI est essentiellement soutenue par le MEAE et l'AFD pour une moyenne de 10 millions d'euros par an mais avec des besoins inégalement couverts ;
- L'utilisation des moyens est globalement satisfaisante avec des effets certains sur le secteur de l'ECSI, ses organisations et ses bénéficiaires finaux.

La question qui se pose aujourd'hui est bien celle du changement d'échelle de l'ECSI et plus largement de l'éducation à la citoyenneté, en France comme dans les pays partenaires.

Il est nécessaire d'adopter un véritable plan d'action concernant l'éducation à la citoyenneté tant formelle que non formelle, et de ne plus se satisfaire de prises d'initiatives au fil de l'eau pariant sur le fait que leur multiplication fera effet. Il conviendrait ce faisant de créer les conditions de dialogue et de collaboration entre les différents acteurs éducatifs des secteurs formels et non formels, ainsi que de poser des exigences pédagogiques (en termes de méthodes comme de contenus).

L'évaluation conjointe du MEAE et de l'AFD, menée entre 2021 et 2022, sur leurs soutiens aux acteurs de l'ECSI entre 2015 et 2020 met en avant un « renforcement du cadre stratégique et de concertation de l'ECSI en cherchant à décroiser l'écosystème actuel »²⁸. Outre la volonté de croissance du système de l'ECSI, la nécessité d'une égalité des jeunes dans l'accès aux opportunités, de qualité de l'acte éducatif et sa professionnalisation, d'une réflexion sur les intentions et valeurs éducatives et sur les méthodes de co-construction du projet dans le respect de l'ensemble des parties prenantes est soulignée.

Dans cette perspective de croissance du système de l'ECSI qui requiert un changement d'échelle, l'ambition partagée, par les jeunes comme par les rédacteurs du présent rapport, pourrait être que l'ECSI et l'éducation à la citoyenneté soient accessibles à tous les enfants et les jeunes de notre pays et ceux des pays partenaires. En France, il pourrait s'agir de viser à ce que chaque jeune ait eu l'occasion au cours de sa scolarité de vivre un temps fort d'ECSI et d'être l'acteur direct d'un projet de solidarité internationale.

B. L'éducation à la citoyenneté locale : un levier indispensable pour une participation des jeunes aux politiques publiques de leur pays

Les efforts visant à soutenir le leadership des jeunes, y compris des filles et des femmes, et leur capacité à s'engager dans les affaires politiques et publiques, doivent commencer dès l'enfance et se poursuivre tout au long de la vie en créant un environnement favorable. Un levier clé en la matière est l'éducation à la citoyenneté et à l'égalité des genres, reflété dans l'ODD 4.7, qui énonce :

« D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

Les jeunes ont notamment exprimé leur besoin d'éducation à la citoyenneté dans le cadre d'une consultation menée auprès de 29 000 filles. Pour ces dernières, l'éducation à la citoyenneté est un des moyens pour garantir la participation des filles et des jeunes femmes aux politiques publiques de leur pays²⁹.

²⁶ « Tandems solidaires » : cette opération menée par plusieurs RRMA dans le cadre du programme RECITAL permet à des acteurs de la solidarité internationale de conduire des actions pédagogiques au sein d'établissements scolaires de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture en liant avec une classe et un enseignant.

²⁷ AFD, MEAE, & EY Consulting – Eval4Change. (2023). [Synthèse - Évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale \(ECSI\)](#) (afd.fr)

²⁸ AFD, MEAE, & EY Consulting – Eval4Change. (2023). [Synthèse - Évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale \(ECSI\)](#) (afd.fr)

²⁹ Plan International (2022). [Pouvoir égal maintenant - La Situation des filles dans le monde : Les filles, les jeunes femmes et leur participation à la vie politique.](#)

Une méthodologie d'éducation à la citoyenneté : « Champions du changement »

Cette méthodologie en faveur de l'égalité de genre et des droits de l'enfant est mise en place par l'ONG Plan International dans de nombreux pays. Elle propose des parcours de sensibilisation et de formation distincts mais interdépendants pour les garçons et les filles. Le parcours des filles est axé sur l'estime de soi, la sensibilisation aux droits, le pouvoir collectif et l'autonomisation économique. Pour les garçons, il s'agit d'apprendre à ne pas renforcer les inégalités et à transformer les attitudes et les comportements discriminatoires qui perpétuent les déséquilibres de pouvoir. Ils ont la possibilité d'apprendre comment les masculinités négatives les affectent, comment ils peuvent soutenir les droits des filles et l'égalité de genre. Dans le cadre du programme « Champions du changement », les filles et les garçons se réunissent pour discuter de l'évolution de leurs points de vue et trouver des solutions en faveur de l'égalité de genre dans leurs communautés.

LOP-DSLIM

La LOP-DSLIM de 2021 dispose dans son article 17 de « l'importance de l'engagement citoyen à l'international, notamment celui des jeunes. Elle encourage et soutient les initiatives des acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, cette dernière s'adressant non seulement à tous les jeunes et aux éducateurs, mais aussi aux adultes, autour d'un triptyque « informer, comprendre, agir ». La France encourage la participation de tous les citoyens, en particulier celle des publics traditionnellement les plus éloignés du champ de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. La France encourage l'accès de tous, en veillant à intégrer celles et ceux qui vivent en situation de pauvreté ou de vulnérabilité, aux dispositifs de volontariat à l'international, y compris dans le cadre de la mobilité croisée et des volontariats réciproques ».

Au-delà de l'éducation à la citoyenneté, formelle et non formelle, le fait d'être impliqués dans des initiatives de solidarité internationale, permet aux jeunes d'acquérir des compétences en leadership, en communication interculturelle et en résolution de problèmes, ce qui les prépare à devenir des citoyens et citoyennes du monde.

Nos recommandations pour un renforcement de l'éducation à la citoyenneté locale et mondiale

- **Renforcer le portage politique en allouant davantage de moyens pour l'opérationnalisation de la LOP-DSLIM³⁰**
- **Valoriser l'ECSI comme une priorité éducative nationale, partie prenante d'une éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable.**
- **Affirmer la volonté d'un changement d'échelle de l'ECSI sur le plan qualitatif et quantitatif.**

Pour opérationnaliser ces principes, nous recommandons la mise en œuvre des actions suivantes :

1. **Poursuivre et renforcer l'application des cinq recommandations** du rapport d'évaluation du soutien du MEAE et de l'AFD à l'ECSI³¹ :
- Renforcer le cadre stratégique de l'ECSI en cherchant à décloisonner l'écosystème actuel ;
 - Adapter les dispositifs de soutien du MEAE et de l'AFD pour mieux répondre aux besoins des acteurs et faciliter le passage à l'échelle des actions ECSI ;
 - Capitaliser les bonnes expériences et adapter les modalités de soutien pour favoriser la participation des publics éloignés ;
 - Renforcer le suivi, l'évaluation, la capitalisation et la mesure des effets des actions ECSI ;
 - Accroître la visibilité et la légitimité des acteurs de l'action du MEAE et de l'AFD en matière d'ECSI.

³⁰ CPG ; I. – Objectifs et principes d'action ; C. – Partenariats ; [Article 17 - LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales \(1\)](#) - Légifrance. (2021, août 4) (legifrance.gouv.fr).

³¹ AFD, MEAE, & EY Consulting – Eval4Change. (2023). [Synthèse - Évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale \(ECSI\)](#), MEAE & AFD (2023). [Évaluation du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Agence Française de Développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale \(ECSI\) : Réponses du MEAE et de l'AFD aux recommandations issues de l'évaluation.](#)

2. Impulser un dialogue interministériel autour de l'ECSI :

- Encourager le MENJ et le MASA à :
 - Mieux intégrer dans les programmes d'enseignement actuels dédiés aux ODD les enjeux internationaux de solidarité internationale. À cet effet, adapter à l'ECSI la formation des enseignants dédiée au développement durable ;
 - Contractualiser dans chaque région académique avec les acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation populaire pour faciliter les collaborations éducatives au sein des établissements scolaires.
 - Proposer au MENJ et au ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques d'intégrer dans les référentiels de formation aux métiers de l'animation et des sports des modules sur l'ECSI (du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFA, au Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, DESJEPS) en complément de ceux sur le développement durable.
 - Exiger dans tous les projets de coopération décentralisée portés par les collectivités territoriales un volet ECSI à double impact, dans leurs territoires et dans les territoires de coopération, à l'image des exigences posées dans les procédures de facilités de financement des collectivités locales (FICOL) de l'AFD.
- ### 3. Encourager des démarches multi-acteurs en soutenant en priorité les convergences et la mise en réseau : mettre cela à l'agenda des RRMA afin de créer dans chaque région des rencontres des acteurs de l'ECSI pour favoriser les échanges entre acteurs et valoriser l'ECSI comme acte éducatif à part entière.
- ### 4. Poursuivre et amplifier le travail multi-acteurs réalisé sur l'ECSI par le groupe de concertation piloté par l'AFD qui pourrait intégrer dans sa réflexion les points d'attention suivants :
- La qualification pédagogique des acteurs locaux de la solidarité internationale : mise en place d'un dispositif de formation des professionnels et bénévoles aux fondements de l'action éducative et aux méthodes pédagogiques actives ;
 - La mobilisation des grands mouvements et acteurs locaux de la jeunesse et l'éducation populaire. S'appuyer sur leur expertise éducative et leur permettre de coopérer avec ceux de la solidarité internationale ;

- La généralisation de fonds territoriaux régionaux pour l'ECSI permettant le changement d'échelle et la mutualisation des ressources, au regard des expérimentations en cours portées par dix RRMA dans le cadre de leur programme « Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD » (RECITAL)³² ;
- L'amplification des appels à projets Initiative pour la solidarité internationale (ISI)³³.

2. La nécessité de favoriser la participation des jeunes par le volontariat et de reconnaître leurs expériences

Une forme de participation est l'engagement dans le volontariat. La solidarité internationale est un terrain particulièrement favorable à l'exercice d'une citoyenneté active et dans certains cas une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques.

À la question de la consultation « Jeunes pour un monde solidaire » sur les modes d'engagement pour la solidarité internationale, 61 % des jeunes placent en tête le bénévolat et le volontariat. Une part non négligeable (47 %) identifie également la participation à des instances locales, nationales et internationales de concertation pour la définition, le suivi et l'évaluation de politiques publiques comme mode d'engagement en solidarité internationale. D'autres formes d'engagement existent dans des cadres informels et spontanés, plus difficiles à appréhender, mais présentés dans l'axe 3 du présent rapport.

L'engagement dans le champ de la solidarité internationale s'opère en France pour l'essentiel sous forme de volontariat mais aussi par l'implication dans la vie d'une association, parfois dans des associations de jeunes, créées, animées et gérées par des jeunes. Ce dernier mode de participation est particulièrement présent au sein des pays partenaires de la France.

Le volontariat s'opère en intégrant des dynamiques collectives déjà structurées qui offrent des espaces d'initiatives dans lesquelles le jeune peut mener des actions concrètes. Ces espaces revêtent des formes diverses, proposent des offres d'activités variées dans des cadres le plus souvent prédéterminés.

Les expériences qu'y accumulent les jeunes sont réputées déterminantes dans leur histoire de

32 AFD (2019). [Fiche de communication - France : Programme RECITAL](#). oc-cooperation.org.

33 Solidarité Internationale : Initiative pour la solidarité internationale (ISI). (2023, 17 octobre). [FONJEP - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire](#)

vie et influent sur leur devenir. Elles offrent un cheminement dans leur construction et leur insertion professionnelle. L'engagement volontaire, en particulier à l'international, impacte les itinéraires personnels, professionnels et renforce les compétences sociales et citoyennes.

« Le volontariat a renforcé mes compétences psychosociales et relationnelles et m'a permis de réinterroger les actions de l'éducation populaire. J'ai pu repenser l'écologie de manière locale. La mission m'a permis de découvrir ma vocation professionnelle et m'a donné la motivation de m'engager professionnellement dans le monde associatif et de la solidarité internationale ».

Jeune homme malgache réalisant un volontariat en France au titre de la réciprocité, ayant témoigné lors des auditions

Dans ce sens, une étude menée par France Volontaires autour de « la réciprocité dans le volontariat d'échange et de solidarité » met en avant le fait que 83% des participants et participantes à l'enquête estiment que leur mission de volontariat les a aidés à améliorer leur estime d'eux et d'elles-mêmes³⁴.

Il n'est pas rare de constater, en continuité du volontariat, des prises de responsabilités sur les questions sociales, sociétales ou politiques. L'effet produit par le volontariat est double : le résultat de l'action menée en faveur des bénéficiaires et l'évolution personnelle du volontaire avec une montée en compétence citoyenne.

Le système de l'engagement et du volontariat, avec ses multiples dispositifs, est aujourd'hui opérant. Néanmoins, il concerne également un nombre très faible de jeunes puisque dans le rapport d'évaluation³⁵, il est indiqué par exemple que dans les pratiques de réciprocité, 849 jeunes internationaux ont été accueillis en volontariat de service civique au titre de la réciprocité en France entre 2017 et 2022³⁶. Sur la même période, près de 10 800 jeunes français ont effectué une mission de service civique à l'international³⁷. Il convient de ramener ces effectifs, aux 8 millions de jeunes de 16 à 25 ans potentiellement concernés. Il convient de pointer que les opportunités en matière de volontariat de solidarité internationale (VSI et VIE notamment) restent encore trop peu connues et que le nombre de jeunes et la diversité des profils sont limités en proportion de la population concernée.

Les auditions réalisées ont révélé que les normes sociales, les discriminations sociales et territoriales, le niveau d'étude, le racisme, la maîtrise des codes sociaux, le contexte familial et socio-économique des jeunes constituent des facteurs déterminants pour la capacité à exercer sa citoyenneté. L'accès au volontariat apparaît socialement sélectif, avec des inégalités relevant de causes diverses.

Un enjeu est donc aujourd'hui celui de l'inclusion : comment rendre ces opportunités d'engagement et de participation le volontariat accessible à toutes et à tous ? Outre l'accès à l'information, on peut interroger la nature même des offres d'engagement : sont-elles suffisamment diverses et variées ?

Tous les jeunes souhaitant avoir une expérience en solidarité internationale devraient se voir proposer une mission correspondant à leur niveau de compétence. Une telle ambition nécessiterait de repenser les offres d'engagement pour les rendre plus inclusives et adaptées, en associant les jeunes à cette réflexion.

Un autre enjeu identifié est celui de la reconnaissance de l'expérience acquise et de sa validation comme une composante à part entière du cursus de formation, de l'insertion sociale et professionnelle. Les auditions et les résultats de la consultation mettent en avant la force expérientielle de l'engagement par le volontariat de solidarité internationale dans les pays concernés et bénéficiaires. Le volontariat en réciprocité est perçu comme un rapprochement des jeunesses.

Le Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai 2023 a annoncé la création de 3 000 postes d'experts et de volontaires à l'international d'ici 2027 auprès d'organisations internationales, d'administrations étrangères et d'organisations de la société civile. Le MEAE indique qu'il y aura 2 625 VSI mobilisés dans le cadre de cet objectif, ainsi que 75 Jeunes Experts Associés (JEA)/VN et que le reste des 3 000 postes seront déployés par Expertise France, dans le cadre d'un nouveau programme.

³⁴ France Volontaires. (2023, 5 octobre). [Étude : la réciprocité et les mobilités croisées au cœur des échanges](https://france-volontaires.org). france-volontaires.org.

³⁵ AFD, MEAE, & EY Consulting – Eval4Change. (2023) [Rapport d'évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale](#).

³⁶ France Volontaires. (2023, 5 octobre). Étude : JVF 2023, la réciprocité et les mobilités croisées au cœur des échanges p19. Les jeunes internationaux mentionnés sont circonscrits aux jeunes dont la résidence habituelle était dans un pays éligible à l'aide publique au développement.

³⁷ Statistiques MEAE, hors pays non éligibles à l'aide publique au développement.

Nos recommandations pour favoriser la participation des jeunes par le volontariat

- **Considérer et affirmer que le volontariat des jeunes pour la coopération et la solidarité internationale est une forme très avancée de la participation des jeunes.**
- **Permettre à toutes et à tous les jeunes, quelle que soit leur situation sociale ou leur formation initiale et professionnelle, d'accéder à une expérience de volontariat.**
- **Reconnaître l'expérience acquise par le volontariat comme compétence valorisable dans les cursus d'insertion sociale et professionnelle.**

Pour opérationnaliser ces principes, nous recommandons la mise en œuvre des actions suivantes :

- 1. Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de volontariat** et la diversifier en apportant plus de moyens aux structures d'envoi et d'accueil des volontaires.
- 2. Renforcer les moyens alloués aux Services de coopération et d'action culturelle (SCAC)** et à France Volontaires pour une meilleure mise en œuvre de leur mission d'information sur l'offre de volontariat en réciprocité.
- 3. Valoriser, par une campagne nationale d'envergure menée par le MEAE, les dispositifs de volontariat à l'international**, en relation avec France Volontaires et les autres acteurs engagés, et cibler en particulier les jeunes les plus éloignés des opportunités.
- 4. Promouvoir le volontariat en réciprocité en articulation avec le nouveau programme de mobilisation des jeunes** autour des enjeux de la solidarité annoncé par le Président de la République lors du Conseil présidentiel du développement de mai 2023. Pour ce faire, il conviendra notamment de renforcer l'accompagnement du processus d'obtention des visas pour les jeunes en mission de volontariat.
- 5. Étudier en France un processus de validation de l'expérience de volontariat sous forme de compétences reconnues** en lien avec les Ministères de l'Éducation nationale et de Jeunesse et de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- 6. Adopter un plan de développement du volontariat** co-construit avec l'ensemble des acteurs dans le respect de leurs rôles actuels, en mettant la formation des personnels des structures d'accueil en priorité.

- 7. Inciter à la mise en place d'un volet volontariat dans tous les projets de coopération décentralisée portés par les collectivités territoriales** à impact dans les territoires concernés, avec dispositif de réciprocité systématique, afin de renforcer des initiatives telles que le programme Territoires Volontaires porté par France Volontaires.

3. La nécessité d'organiser en France un système d'ECSI et de volontariat multi-acteurs performant

Les systèmes de mise en œuvre de l'ECSI et du volontariat sont aujourd'hui opérationnels en France et obtiennent des résultats tangibles. Mais l'un et l'autre sont à une échelle limitée quant au nombre de bénéficiaires concernés. Les ambitions de changement d'échelle de l'ECSI et l'accès au volontariat à toutes et à tous supposent de mettre en place un système opérationnel d'envergure nationale conséquent, outil essentiel d'un plan stratégique en faveur de la participation des jeunes en s'appuyant sur l'article 4 de LOP-DSLIM du 4 août 2021 :

« Les associations, les entreprises, notamment les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les diasporas, les partenaires sociaux et les citoyens, dont les représentants des plus vulnérables, jouent un rôle essentiel pour la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. Ils contribuent, notamment au travers d'activités d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, à l'information, à la formation et à l'appropriation citoyenne des enjeux du développement durable et solidaire. En ce sens, l'État reconnaît le volontariat comme levier transversal d'action de la politique de développement solidaire et promeut l'accès de toutes et tous aux dispositifs de volontariat à l'international et aux volontariats dits « réciproques ».

A. Convergences et complémentarité des acteurs, dans un système multi-acteurs

Ces dernières années, les démarches multi-acteurs ont fait la preuve de leur efficacité puisqu'elles permettent d'optimiser les compétences et les ressources des différents partenaires : acteurs publics, organisations à but non lucratif, structures économiques, etc. Le multi-acteurs favorise, dans l'intérêt général, la coopération et la complémentarité entre acteurs de natures différentes plutôt que leur concurrence.

En France, les deux champs de l'ECSI et du volontariat rassemblent une multitude d'acteurs. Le système actuel est une somme d'initiatives juxtaposées et plus ou moins coordonnées.

Les capacités d'action des organisations sont variables. Certaines en ont fait leur objet de travail, ont développé leur expertise, et disposent d'équipes professionnelles, des outils et du savoir-faire nécessaires. D'autres positionnent ces activités comme secondaires ou périphériques à leur activité principale. D'autres s'appuient pour l'essentiel sur le bénévolat.

Les acteurs de la coopération et la solidarité internationale disposent plutôt de la connaissance du terrain d'action sans pour autant disposer toujours en interne de compétences éducatives et pédagogiques. À l'inverse, les acteurs de l'éducation populaire en disposent sans avoir toujours une connaissance fine du champ de la solidarité internationale. La convergence des compétences et les partenariats sont à renforcer afin de construire un système éducatif agile et qualitatif.

B. Le changement d'échelle

Le changement d'échelle de l'ECSI et du volontariat supposerait un accroissement des moyens mobilisés avec un renforcement de supports technico-administratifs, de ressources humaines éducatives et d'ingénierie. La question d'une structuration plus efficiente de cet ensemble reste donc posée.

Considérant que les activités d'ECSI et de volontariat sont aujourd'hui pour l'essentiel le fait d'organisations associatives et d'OSC jeunes qui disposent de compétences en matière de coopération et de solidarité internationale ou d'éducation populaire, une évolution du système d'action ne peut s'opérer que par leur consolidation et avec eux, dans le respect de leur histoire, leur expérience, leur rôle et fonctions actuels. La mise en place d'un tel système marquera la volonté politique de placer l'ECSI et le volontariat des jeunes comme deux outils en faveur d'une participation des jeunes à la définition et la mise en œuvre des politiques de solidarité internationale de la France.

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de Nouvelle Aquitaine et son initiative de mise en réseau des acteurs de la SI au niveau régional avec les pouvoirs publics

La DRAJES de Nouvelle Aquitaine a présenté, lors des auditions du groupe de travail, la manière dont les politiques publiques ont pu être déclinées au niveau régional, notamment dans la mise en œuvre du comité régional de la mobilité (COREMOB).

Pour ce faire, un partenariat a été signé entre la DRAJES Nouvelle Aquitaine et la région Nouvelle Aquitaine dans une dimension de soutien de projets européens. Contractualiser avec une région a permis d'avoir des enjeux partagés entre l'Éducation nationale et la région avec des cofinancements et des budgets qui complètent les financements ministériels.

Deux dimensions ont particulièrement été développées dans le cadre de ce partenariat :

- La création d'une typologie des projets et des organisations visant à rendre plus lisibles les programmes et initiatives existants. Quatre familles d'organisations ont été identifiées : celles en charge de projets d'engagement en SI, celles en charge de projets collectifs pour les jeunes ou les professionnels, celles en charge des projets de volontariat (avec ou sans mobilité) et enfin, celles en charge de projets de partenariats (de coopération à l'international pour les collectivités territoriales). Cette cartographie a permis à la DRAJES et à ses partenaires d'avoir une meilleure lecture des initiatives existantes, et de pouvoir permettre à tous de travailler conjointement.
- La mise en relation des réseaux travaillant sur l'interculturalité, dans le cadre d'une gouvernance territoriale partagée, leur permet de se rencontrer régulièrement. Les entités se coordonnent pour travailler ensemble à la mise en œuvre de projets internationaux, y compris d'ECSI, et qui s'inscrivent dans un ou plusieurs ODD.

Nos recommandations pour la mise en place d'une dynamique et d'un système multi-acteurs

- **Renforcer la reconnaissance, par la LOP-DSLIM lors de sa potentielle révision, du rôle incontournable des organisations de jeunesses, associations de solidarité internationale et d'éducation populaire et la nécessaire implication des collectivités territoriales de France et des pays partenaires pour développer la participation des jeunes.**
- **Acter la volonté de l'État français de soutenir la mobilisation de tous ces acteurs et de trouver avec eux les modalités d'une structuration plus efficiente dans le respect de leur histoire, leurs spécificités et compétences.**

Pour opérationnaliser ces principes, nous recommandons la mise en œuvre des actions suivantes :

1. **Organiser une large concertation avec l'ensemble des acteurs** pour trouver les modalités d'une structuration plus efficiente du champ de l'ECSI et de l'engagement, du local au régional, en s'appuyant sur le groupe de concertation de l'AFD et son argumentaire.
2. **Renforcer les aides financières aux organisations de solidarité internationale et d'éducation populaire travaillant avec et pour les jeunes** afin de les consolider et améliorer leur ingénierie pédagogique.
3. **Mettre en place un observatoire de l'ECSI et de l'engagement** afin de disposer de données sur les pratiques et leur impact.
4. **Sensibiliser les associations d'éducation populaire** aux enjeux de la solidarité internationale et les inciter à développer leur action à l'international en impliquant le CNAJEP et les CRAJEP.
5. **Sensibiliser les membres, la gouvernance et la direction des structures de SI et d'EP à une approche se fondant sur les droits humains** et les encourager à l'intégrer à leurs projets en général, et en particulier aux actions en faveur des jeunesses. Les encourager à associer des jeunes à leurs instances de gouvernance.
6. **S'assurer que les collectivités territoriales françaises et des pays partenaires garantissent la représentation des jeunes dans les instances de suivi** (comité de pilotage) des coopérations décentralisées.

La participation des jeunes aux espaces formels et informels de décision et de concertation de la politique de solidarité internationale de la France et dans les pays partenaires de la France

La participation des jeunes aux espaces formels et informels de décision et de concertation des politiques de solidarité internationale de la France mérite une attention particulière. Au cours des dernières décennies, les jeunes ont joué un rôle croissant dans la formulation des politiques publiques de toutes sortes et ont été vecteurs de changement social profond. Parmi les jeunes répondants et répondantes à la consultation « Jeunes pour un monde solidaire », 47 % ont identifié la participation à des instances (locales, nationales, internationales) de concertation pour la définition, le suivi ou l'évaluation d'une ou plusieurs politiques publiques comme un moyen pour les jeunes de s'engager dans la SI.

Les résultats d'une consultation menée en 2022 par Plan International auprès de 29 000 filles et jeunes femmes montrent que 97 % d'entre elles pensent qu'il est important de participer à la vie politique. Or, elles ne se sentent pas correctement représentées et comprises puisque seules 11 % d'entre elles se déclarent satisfaites des décisions prises par leurs dirigeants et dirigeantes sur les sujets qui leur tiennent à cœur tels que l'environnement, la pauvreté, l'éducation, les conflits, la santé, etc.³⁸.

Ces chiffres démontrent que la participation des jeunes dans ces instances et leur inclusion dans les processus d'élaboration des politiques publiques sont essentielles pour garantir une représentation équitable des besoins et des aspirations des jeunes

du monde entier, ainsi que pour mener des actions de solidarité internationale cohérentes et pertinentes. Afin de mieux comprendre le fonctionnement systémique de la participation des jeunes, plus de données sont nécessaires. Ainsi, il s'agirait de produire des connaissances et des analyses sur les modalités de participation des jeunes et leur impact sur les politiques publiques de leur pays, notamment pour ce qui est de l'échelon allant du niveau local au niveau européen à travers des observations de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP). Plus largement, un observatoire de la SI pourrait être mis en place afin d'intégrer également les pays partenaires de la France.

Cette participation des jeunes aux espaces de décision et de concertation nécessite plusieurs garanties : ces espaces se doivent de leur garantir une participation réelle et authentique, une représentation équitable, ainsi que la reconnaissance des initiatives des jeunes dans la création d'espaces parallèles informels mais tout aussi légitimes.

³⁸ Plan International (2022). [Pouvoir égal maintenant - La Situation des filles dans le monde : les filles, les jeunes femmes et leur participation à la vie politique](https://www.plan-international.fr/la-situation-des-filles-dans-le-monde). plan-international.fr.

1. Les enjeux et conditions pour une participation sûre et authentique des jeunes à l'épreuve du "youth washing"³⁹

La participation des jeunes dans les espaces de décision et de concertation doit aller au-delà de la simple présence symbolique. Il est essentiel de garantir une participation sûre et authentique, en bannissant les pratiques de «youth washing» où les jeunes sont utilisés comme vitrine sans réelle influence. Pour cela, il est important de créer des conditions propices à leur participation, telles que des mécanismes de soutien, de formation et de protection, un environnement respectueux et inclusif, et des opportunités réelles d'expression de leurs opinions. Les jeunes doivent être impliqués dès le début du processus de prise de décision et avoir un rôle actif dans la formulation des politiques, plutôt que d'être simplement consultés de manière superficielle.

A. Une participation effective et authentique à travers des espaces d'écoute et de dialogue réguliers entre les jeunes et les décideurs et décideuses

Les jeunes doivent être considérés comme des partenaires légitimes et avoir la possibilité de s'engager dans des discussions significatives avec les décideurs et décideuses, à tous les niveaux, local, international, en passant par les pouvoirs publics nationaux. Il est important de reconnaître et de valoriser leurs expertises, leurs expériences et leurs connaissances spécifiques, tout en rendant davantage accessible, si besoin, certains supports (supports "youth friendly")⁴⁰. Leurs opinions et recommandations doivent être prises en compte de manière sérieuse et concrète. Enfin, dans tout processus ou projet associant les jeunes, il convient d'assurer une redevabilité à leur égard sur les résultats obtenus et/ou décisions prises. C'est à ces conditions que l'on pourra considérer que le dialogue se fait sur un pied d'égalité.

« Pour garantir cette participation, il faut : laisser de la place aux jeunes, les accompagner dans le développement de leurs capacités, aider à faire bouger les normes sociales et les faire évoluer pour une meilleure inclusion et reconnaissance des jeunes, l'ouverture des espaces de discussion/ concertation/décision aux jeunes et une représentation réelle des jeunes dans ces instances, une reconnaissance du droit à la participation et de la légitimité des jeunes, de l'écoute et un dialogue d'égal à égal entre les jeunes et les pouvoirs publics, les laisser participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ».

Jeune femme, France - Consultation Jeunes pour un monde solidaire

Cependant, il est important de noter qu'il existe également des défis à surmonter pour assurer une participation effective des jeunes. Le manque de temps, de ressources financières ou la peur des répercussions, politiques ou sécuritaires, sont autant de freins que les jeunes ont identifiés dans la consultation « Jeunes pour un monde solidaire » comme des obstacles à leur participation. Il est essentiel que les gouvernements et les organisations travaillent ensemble pour surmonter ces défis et créer un environnement propice à la participation des jeunes, notamment au travers de l'éducation, comme cela a pu être rappelé dans l'axe 1, mais aussi en s'assurant que des mesures sont prévues pour leur garantir une participation sûre.

Lors des auditions du GT, Alexandra Theyre, déléguée générale adjointe du CNAJEP, a rappelé les quatre piliers intangibles et complémentaires pour avoir un processus de participation optimal et respectueux des jeunes : un co-pilotage entre les parties présentes, des attendus très clairs (textes précis à la clé, projets de loi), une temporalité et un réel dialogue avec toutes les personnes prenant part au processus décisionnel autour de la table.

³⁹ « Le youth washing est le fait pour les entreprises et les organismes institutionnels d'utiliser les jeunes à des fins de marketing sans les inclure dans les négociations et sans prendre de mesures significatives pour soutenir leurs demandes en faveur d'un avenir plus équitable et plus durable ». [Youth washing Contex — climate words](#). (s. d.). [climatewords.org](#)

⁴⁰ Par supports adaptés, il est entendu que les documents communiqués aux jeunes participants et participantes soient si besoin vulgarisés et adaptés à leur niveau de connaissance sur les différentes thématiques traitées.

Le processus de dialogue structuré sur la politique jeunesse de la Commission européenne

Alexandra Thieyre fait mention du processus de dialogue structuré mis en place depuis 2011 par l'Union européenne ; elle précise qu'il s'agit d'un des rares processus à être institutionnalisé. La particularité du dialogue structuré est qu'il vise, selon le CNAJEP, à associer les citoyens et les citoyennes à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. « *L'idée est de ne pas être juste en amont dans la consultation, dans ce que l'on aimerait faire, mais d'être vraiment dans la fabrique et la manière dont on construit cette politique publique ensemble sur un temps long. La Commission européenne a fait le pari politique de co-construire sa politique jeunesse avec des jeunes. Ces cycles de travail durent 18 mois, période durant laquelle partout en Europe, les conseils nationaux de jeunesse – en France, le CNAJEP – organisent des campagnes pour accompagner les jeunes dans leurs échanges avec des élus, à se former sur des questions, à se sentir légitimes pour produire une résolution européenne à la fin* »⁴¹.

Un exemple inspirant sur la participation des jeunes aux instances de gouvernance : le fonds Fajr (2022-2025) piloté par l'ambassade de France en Mauritanie

Le comité de pilotage du Fonds était lui-même composé de jeunes, ces derniers aidaient à orienter les projets soumis vers des thématiques suscitant l'intérêt des jeunes. Par ailleurs, lors de l'instruction et le suivi des initiatives, le programme portait une attention toute particulière à la gouvernance des organisations par les jeunes. Il a mis en place un processus d'accompagnement des porteurs de projets permettant d'ouvrir des opportunités de renforcement des capacités de jeunes pour la gestion du projet (en matière de cadre logique, reporting financier, suivi d'indicateurs etc.). Ce processus augmente le potentiel de pérennisation post-programme.

B. Les conditions pour une participation sûre des jeunes

Cette crainte des jeunes, et en particulier des filles, adolescentes et jeunes femmes, pour leur sécurité du fait de leur participation, engagement ou militantisme est réelle. Dans la consultation « Jeunes pour un monde solidaire », qui laissait place à une expression libre des jeunes via des questions ouvertes, 5% des participants et participantes font état de craintes quant aux répercussions que leur participation ou engagement pourraient engendrer.

« Dans certains contextes internationaux, il peut y avoir des préoccupations liées à la sécurité, notamment en ce qui concerne les conflits armés, les crises humanitaires ou les risques sanitaires. Ces préoccupations peuvent dissuader certains jeunes de s'engager dans la solidarité internationale par crainte pour leur sécurité ».

Jeune femme, Afrique du Nord et Moyen Orient - Consultation Jeunes pour un monde solidaire

Dans une récente étude menée par Plan International sur les freins à l'activisme des jeunes filles et jeunes femmes⁴², 17% des personnes interrogées ont indiqué craindre pour leur sécurité lorsqu'elles entreprennent des activités militantes, tandis que 21% des personnes interrogées ont été dissuadées de s'engager dans l'activisme, faisant état de craintes pour leur sécurité. Dans les entretiens, les militantes ont souligné l'oppression des forces de l'ordre, l'hostilité des membres de la communauté locale, le sentiment d'insécurité dans la rue et les abus en ligne.

« Il y a de nombreux obstacles, comme les gens qui m'insultaient verbalement, directement lorsque j'étais impliquée avec les forces de l'ordre pendant que je manifestais, ils ont essayé de nous arrêter mais lorsqu'ils ont vu le public et les médias, ils nous ont laissées. »

Jeune militante d'Asie du Sud⁴³

41 Cnajep (2022). Contribution au débat : « Volonté d'engagement et participation démocratique des jeunes » (cnajep.asso.fr).

42 Plan International (2023). La situation des filles dans le monde en 2023. Faire changer le monde : Les filles et les jeunes femmes militantes mènent la lutte pour l'égalité.

43 Ibid

Les décideurs politiques nationaux et internationaux doivent protéger l'espace civique, dans tous les espaces publics, afin que les libertés civiles, y compris le droit de manifester en toute sécurité, soient défendues. Le harcèlement et les abus à l'égard des filles et des jeunes femmes, tant en ligne qu'en face à face, doivent être dénoncés et sanctionnés par la loi.

Le harcèlement des filles et jeunes femmes en ligne : recommandations

Plan International adresse dans son rapport « Libres d'être en ligne ? »⁴⁴ les recommandations suivantes aux gouvernements nationaux dans le monde :

- S'assurer que les politiques sur l'accès à l'Internet sont inclusives et qu'elles instaurent effectivement l'égalité de genre dans l'accès aux espaces en ligne. Cela consisterait notamment à encourager les opérateurs de réseaux mobiles à accroître la connectivité et l'accès à l'Internet mobile.
- Actualiser et réformer les cadres législatifs pour le traitement des actes de harcèlement et de violence en ligne à l'encontre de toutes les filles et les jeunes femmes, en accordant une attention particulière à certaines caractéristiques multidimensionnelles spécifiques telles que l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique et le statut LGBTQIA+.
- Adopter des lois contre la violence à l'égard de femmes et des filles qui responsabilisent les plateformes de médias sociaux et d'autres plateformes en ligne tierces.
- Faciliter la mise en œuvre effective, par tous les départements gouvernementaux compétents – dont la police, le système judiciaire et les parquets –, de lois et politiques portant sur les actes de harcèlement et de violence en ligne à l'encontre de toutes les femmes et les filles.

Les personnes en position d'autorité – à l'école, dans les ONG, dans la police, dans les administrations publiques – qui travaillent avec les filles et les jeunes femmes, doivent reconnaître et arbitrer les risques particuliers, tant pour leur santé mentale que pour leur sécurité physique, lorsqu'elles sont engagées dans une campagne ou un projet. Un bon moyen de garantir cela est de procéder à une analyse des risques, en amont et tout au long du projet, et de mettre en place une stratégie et des procédures de réduction des risques.

Nos recommandations pour une participation des jeunes effective et authentique

- **Inscrire et définir la notion de participation authentique dans une future stratégie jeunesse du MEAE afin d'éviter le "youth washing" et appliquer les mesures favorisant une participation authentique des jeunes dans les espaces de décision nationaux et internationaux :**
 - Appliquer les critères identifiés dans le document de positionnement de la Commission JSI de Coordination SUD : reconnaissance de la diversité des jeunes, une approche fondée sur les droits humains, une approche inclusive et non-discriminante, une participation réelle et authentique du début à la fin du projet, la mise en place d'outils d'auto-évaluation et de redevabilité, l'accompagnement des jeunes pour le renforcement des capacités, la reconnaissance du rôle des jeunes comme actrices de changement ;
 - Assurer la prise en compte des priorités et obligations des jeunes et s'adapter à eux et elles pour que leur participation soit la plus concrète possible.
- **Concevoir la participation dans le cadre d'échanges réguliers entre jeunes et décideurs et décideuses de tous les niveaux, où les jeunes sont considérés comme des partenaires légitimes, leur parole écoutée et leurs recommandations prises en compte**⁴⁵.
- **Assurer les besoins primaires des jeunes avant de leur demander une participation réelle.**
- **Reconnaître l'engagement des jeunes pour la solidarité internationale à leur juste valeur à travers des dispositifs formels, comme le dispositif européen "youthpass"**⁴⁶.

⁴⁴ Plan International (2020a). [Libres d'être en ligne : Les expériences des filles et jeunes femmes en matière de harcèlement en ligne](#) (plan-international.org).

⁴⁵ Par exemple, l'expérience du Conseil de jeunes de la BMZ présentée dans le présent rapport et celle du dialogue d'octobre 2022 à l'occasion de la Journée Internationale des Filles dont les recommandations ont également été intégrées à ce rapport.

⁴⁶ Youthpass est un instrument européen permettant à chaque jeune participant à des programmes Erasmus+ de prendre conscience, de documenter et valoriser les apprentissages acquis dans ce cadre ([youthpass.eu](#)).

2. Les enjeux et modalités d'une meilleure inclusion et représentativité des jeunes dans les instances formelles

La participation des jeunes aux espaces de décision et de concertation de la politique de solidarité internationale de la France fait partie du respect du droit des jeunes à la participation. Elle permet de bénéficier d'une perspective unique et innovante sur les défis mondiaux.

Il est essentiel de veiller à ce que la participation des jeunes soit inclusive et reflète la diversité des jeunes dans toutes leurs dimensions (genre, origine ethnique, handicap, origine géographique etc.). Les jeunes doivent être représentatifs de la société dans son ensemble, et non pas seulement d'une partie privilégiée de celle-ci. Il est important de créer des mécanismes permettant de garantir une représentativité réelle et équitable, en veillant à ce que les voix des jeunes marginalisés et sous-représentés soient entendues.

« Il n'y a pas de place pour les jeunes, très peu de personnes en dessous de 35 ans arrivent à avoir un « siège » dans les instances de décisions. Les institutions ne sont pas du tout représentatives de notre société et les jeunes sont relégués au rang d'observateurs et de bénéficiaires des lois et programmes ».

Jeune femme, France - Consultation Jeunes pour un monde solidaire

Cela implique également de prendre en compte les besoins primaires, les réalités spécifiques des différents groupes de jeunes et d'adopter des approches intersectionnelles⁴⁷ dans la formulation des politiques. Les jeunes doivent pouvoir s'exprimer en leur nom propre, mais il est également important de veiller à ce qu'elles et ils soient soutenus pour représenter et défendre les intérêts collectifs des jeunesses.

Les instances formelles de concertation et de décision, incluent les institutions gouvernementales, les organisations internationales, les ONG et les instances politiques au sein desquelles les politiques de solidarité internationale et les politiques publiques des pays partenaires sont discutées et/ou élaborées.

Lors de la consultation « Jeunes pour un monde solidaire », à la question sur les espaces ou acteurs auprès desquels les jeunes seraient prêts et prêtes à s'engager pour la SI, les ONG arrivent premières avec 76 % des participants et participantes qui les mentionnent, puis les organisations internationales et régionales avec 65 % et enfin les collectivités locales avec 50 %.

Au sein de ces espaces, deux types de participation des jeunes sont observés : la participation pérenne ou de droit et la participation ponctuelle. Souvent l'une ou l'autre de ces solutions est choisie. Il conviendrait de pouvoir mêler les deux pour pouvoir assurer la meilleure représentation possible. Par exemple, le CNDSI pourrait devenir, avec une meilleure représentation des jeunes dans ses différents collèges, un espace pérenne de participation, auquel viendrait s'ajouter ponctuellement des consultations ad hoc plus larges et intégrant des organisations de jeunes des pays partenaires, afin d'enrichir les réflexions (cf. recommandation de l'axe 4). Cette mixité de participation dans des espaces pérennes et de consultation *ad hoc* se pratique notamment au Togo dans le cadre de son Conseil National de la Jeunesse (CNJ)⁴⁸.

La France reconnaît l'importance de la participation des jeunes et a mis en place des mécanismes pour faciliter leur implication dans la politique de solidarité internationale.

Le Conseil National de la Jeunesse (COJ) : un exemple d'espace interministériel dédié aux questions de jeunesses

Le COJ a été créé en 2009 en tant qu'instance de dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics. Il est composé de représentants des organisations de jeunesse et conseille le gouvernement sur les questions liées à la jeunesse, y compris la solidarité internationale.

La participation des jeunes dans le Conseil s'exprime de plusieurs manières : au titre d'experts membres du COJ, dans le cadre de collèges de réactions déployés de manière ad hoc lors de l'évaluation d'une politique spécifique, et dans l'évaluation via la consultation des jeunes usagers (questionnaire et journée des parties prenantes, notamment dans le cadre de la Commission Insertion).

⁴⁷ Pour une définition du terme intersectionnalité, se reporter au glossaire page 49.

⁴⁸ Le fonctionnement du CNJ est présenté dans le point B) de cette partie dans le paragraphe sur les conseils de jeunesse.

A. La question de la mise en place de quotas au sein des instances formelles pour assurer une représentation juste et pérenne des jeunes

La question des quotas est régulièrement discutée au sein des espaces de concertation et de décision. Le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda pratiquent les quotas de jeunes au sein de leurs parlements. Il est intéressant de noter qu'ils intègrent également une attention à la diversité de genre. Par ailleurs, l'Union Interparlementaire, organisation mondiale des parlements nationaux, recommande, dans son rapport « La représentation des jeunes dans les parlements nationaux » (2023) de « promouvoir des quotas de jeunes pour garantir que le parlement soit véritablement représentatif des jeunes hommes et jeunes femmes du pays, ce qui nécessite une disposition législative de parité complète entre les sexes (50:50) »⁴⁹.

En France, les Conseils économique, social et environnemental régionaux (CESER) ont formulé en 2023 une demande pour avoir une représentation des jeunes dans chacun des collèges. Ces différentes initiatives traduisent la volonté d'avoir une représentation effective des jeunes et de les inclure.

Le CNDSI offre un cadre institutionnel pérenne de concertation pluri-acteurs à l'échelle de la France. La présence des jeunes y reste cependant très limitée. Certains de ses membres tels que Coordination SUD ont fait la demande en 2020 de l'instauration de quotas de jeunes dans chaque collège, avec la proposition d'amendement du règlement intérieur du CNDSI comme suit :

« Représentation des composantes de la société française - (toujours dans le Titre I) : Organisation du Conseil national du développement et de la solidarité internationale - Chapitre 3 sur les collèges, Coordination SUD suggère de remplacer la formulation actuelle « Dans chaque collège une attention particulière est portée à l'atteinte de la parité homme-femme et à l'inclusion des représentants de la jeunesse, des diasporas et du secteur de l'innovation » par : « Une attention particulière doit être portée à l'atteinte de la parité femme-homme au sein de chaque collège ainsi que dans la représentation des pouvoirs publics. Il revient, par ailleurs, à chaque collège de faciliter la participation d'au moins un sixième de membres jeunes (moins de 35 ans), et d'au moins 1 siège pour les collèges inférieurs à 6 représentants, comme de représentants des diasporas et du secteur de l'innovation. »

Cette demande, adressée en 2020 à la DGM-CIV, n'a pas été pleinement entendue ; toutefois le MEAE a renforcé, lors des nominations de 2021, la présence des jeunes dans certains collèges : un syndicat étudiant a par exemple été choisi au sein du collège des syndicats ou encore le CNAJEP pour le collège associatif.

Pour aller plus loin, l'option d'inscrire, dans le règlement intérieur du CNDSI, la mise en place de quotas de jeunes dans chaque collège du CNDSI est à nouveau posée dans le présent rapport (cf. partie « recommandations »).

B. La participation de droit des jeunes au sein des instances formelles

Outre leur participation durable, les jeunes ont également la possibilité de participer à des espaces ponctuels de concertation et de décision, tant au niveau national qu'international. Cela peut inclure des consultations en ligne⁵⁰, des dialogues avec des décideurs lors d'événements internationaux, des rencontres informelles, etc. La pratique d'invitation et de création de groupes jeunes qui ont la possibilité de participer à ces espaces en tant que membres d'organisations de jeunesse, de représentants d'ONG ou de jeunes experts est une bonne pratique à perpétuer. Toutefois, la question se pose de la séparation entre espace de décision formel et ces groupes qui sont souvent considérés comme des espaces informels. La présence des jeunes, qui apporte une perspective renouvelée et actuelle sur les questions posées, mériterait plus d'attention et d'incorporation aux espaces formels.

Pour une ouverture des espaces formels de décision et de concertation aux jeunes dans toute leur diversité, plusieurs critères peuvent être considérés⁵¹ :

- Veiller à l'inclusion des jeunes dans leur diversité (filles et garçons, LGBTQIA+, publics les moins éduqués, les plus isolés, en situation de handicap, issus d'un milieu socio-économique défavorisé, etc.) en menant des actions spécifiques si besoin.
- Porter une attention particulière à la représentativité (sociale, géographique, culturelle, politique) des jeunes ou groupes de jeunes membres potentiels de ces espaces.

⁴⁹ Union interparlementaire (juin 2023). [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2023](#) (ipu.org).

⁵⁰ Lors des auditions, le MEAE a mis en avant les consultations qui ont déjà pu être menées auprès des jeunes lors de divers événements : Conférence sur l'avenir de l'Europe, Consultation spécifique de la jeunesse / Sommet Afrique-France en octobre 2021, Forum des Mondes Méditerranéens en février 2022. La consultation « Jeunes pour un monde solidaire » menée à l'occasion du GT Jeunes est également à ajouter à cette liste.

⁵¹ Coordination SUD. (2022, Décembre 23). [Grille d'analyse d'intégration des jeunes dans les projets](#) (coordinationsud.org).

Le cas des conseils de jeunesse mis en place par les pouvoirs publics et les risques afférents

Deux initiatives de ce type ont été présentées dans le cadre du GT : celle du Togo, rassemblant dans un conseil national des organisations de jeunes présentes sur tout le territoire, et celle de l'Allemagne, regroupant 16 jeunes au sein d'un conseil consultatif du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Le Conseil National de la Jeunesse du Togo : un espace rassemblant 328 organisations de jeunes du territoire

Organe gouvernemental, le CNJ est composé d'un réseau d'organisations de jeunesse togolaises présentes sur tout le territoire. Il contribue aux processus de prise de décision publique, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. Le CNJ joue également un rôle important dans l'appropriation et la mise en œuvre de ces politiques par les jeunes.

Le CNJ a été créé par le décret du 7 mai 2008 et rassemble 328 organisations de jeunes. Il rassemble des jeunes de 17 à 35 ans. Le CNJ dispose d'une assemblée générale, de conseillers régionaux (328) et d'un bureau exécutif élu par les ONG membres.

Le CNJ contribue de manière pérenne ou ponctuelle selon les cas à d'autres espaces de décision ou de concertation. A titre d'exemple, il fait partie d'un cadre permanent qui est le Haut-Commissariat pour la réconciliation et le renforcement de l'unité nationale. Le Conseil intervient aussi ponctuellement auprès du Premier Ministre et des élus locaux sur des thématiques telles que le genre, les droits humains et la paix. Le CNJ entretient par ailleurs des relations suivies avec le Ministère des affaires étrangères togolais qui a appuyé sa participation au sein des instances internationales (*High-Level Political Forum on Sustainable Development*) (HLPF ONU, OIF).

Un axe de progression a été identifié au sein du CNJ : celui de l'atteinte de la parité (EFH⁵²), qui demeure complexe au regard des pesanteurs culturelles et de la faible autonomisation des femmes au Togo. Cet axe de progression fait l'objet d'activités de renforcement.

Le conseil de jeunesse de la BMZ : un groupe consultatif de 16 jeunes

Le Conseil de jeunesse allemand a été créé en 2021 et s'organise autour d'un groupe de 16 jeunes allemands, de 16 à 24 ans, dont la sélection vise à assurer une diversité de profils. L'objectif du conseil est de faire entendre la voix des jeunes d'Allemagne ainsi que des pays du Sud. Dans le cadre de ses activités, le Conseil a des échanges réguliers avec des représentants politiques comme Svenja Schulze, Ministre de la coopération économique et du développement et Bärbel Kofler, la Secrétaire d'Etat parlementaire auprès du ministre fédéral pour la Coopération économique et le développement.

Lors de ces rencontres, les membres du Conseil transmettent les constats/conseils émis par les jeunes issus des pays du Sud concernant les politiques de coopération de l'Allemagne. Pour ce faire, la BMZ facilite leur participation à des événements de haut niveau lors desquels les jeunes peuvent échanger avec leurs pairs et formuler des recommandations. A titre d'exemple, les membres du Conseil ont pris part au Sommet sur la transformation de l'Education (New-York) ainsi qu'au Forum ECW-HLPF (Education Cannot Wait-High Level Political Forum) de Genève. À terme, le conseil entend également créer une plateforme transnationale de participation des jeunes avec les pays du sud.

Points d'attention soulevés :

Le Chef de l'Unité droits humains au BMZ a cependant indiqué que la mise en place d'un tel Conseil était impossible sans une mise à disposition de ressources humaines et financières adéquates. Les étapes à respecter pour assurer le bon fonctionnement de l'organe sont nombreuses : la sélection des jeunes, leur encadrement lors des déplacements, leur préparation lors de leur participation à des événements nationaux et internationaux. De plus, l'organisation des rencontres des membres du Conseil avec les Secrétaires d'Etat et la Ministre prend du temps et nécessite une prise en compte des impératifs et agendas de chacun. En effet, il est important de prendre en compte le fait que les jeunes participants doivent articuler leur place de membre du Conseil avec leur vie personnelle et professionnelle, ce qui peut avoir des impacts en matière de gestion de projets. Enfin, le travail avec des jeunes doit conduire à mettre en place des procédures d'interaction adéquates. Le Ministère allemand s'est ainsi attaché à produire des lignes directrices en matière d'interaction avec les publics jeunes.

La mise en place d'un « Conseil de jeunesse » au sein du MEAE ne semble pas être le meilleur levier pour transversaliser une approche par les droits humains appliquée aux jeunes dans la politique de SI de la France. Elle représente plusieurs risques significatifs :

- Un risque de « *youth washing* », faute d'un mandat clair autour de la participation à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies du MEAE, assorti de réelles opportunités de dialogue avec les décideurs et décideuses politiques et d'un accompagnement technique, financier et humain adapté ;
- Le risque que ses avis ne soient pas pris en compte dans les espaces formels de décision existants (CNDSI par exemple ou participation authentique et effective lors des événements de haut niveau) ;
- Un manque de représentation des jeunes dans leur diversité ;
- Un manque de représentativité des organisations de jeunesse si le Conseil était uniquement composé d'individus ;
- Un risque de moindre écoute des OSC travaillant avec les jeunes des pays partenaires de la France et des organisations de jeunes de ces pays qui ont une meilleure connaissance des réalités et besoins du terrain.

Point d'attention : un « Conseil national de Jeunes » existe déjà en France, et l'expression ne pourrait donc pas être utilisée, et il faudrait le cas échéant parler de préférence d'un « conseil consultatif de jeunes ».

Nos recommandations pour des espaces de discussion et de concertation formels plus inclusifs et représentatifs des jeunes :

- **Adopter des approches intersectionnelles et inclusives dans la formulation des politiques publiques, notamment en soutenant la participation des filles, jeunes femmes, et minorités de genre.**
- **Assurer l'intégration transversale des jeunes au sein du CNDSI afin de garantir leur juste représentation. Plusieurs options sont proposées :**
 - **Michelle Perrot et Tanguy Guibert proposent l'instauration d'un quota de jeunes (moins de 35 ans) au sein de chaque collège :** chaque collège ne comptant pas le même nombre de représentants et représentantes, il est proposé d'avoir

a minima un ou deux sièges par collège, le nombre de deux étant préférable pour assurer un environnement plus favorable à leur participation. Il n'est pas nécessaire d'intégrer des organisations de jeunes, mais simplement des représentants et représentantes d'organisations membres âgés de moins de 35 ans. Cette proposition pourrait être reprise lors de la révision du règlement intérieur du CNDSI et faire l'objet à cette occasion d'un débat avec l'ensemble des collègues.

Reconnaissant la difficulté potentielle d'identifier, pour chaque collège, des personnes exerçant les fonctions de directeurs et directrices dans leurs organisations, une option pour pallier cet enjeu pourrait être la création de postes de suppléants et suppléantes pour tous les membres (aujourd'hui désignés intuitu personae).

- **Henri Arévalo propose que chaque collège présente un duo paritaire de jeunes (un homme et une femme) de moins de 35 ans,** ce qui constituerait un vivier de jeunes au sein duquel un tirage au sort serait effectué afin de constituer un collège de jeunes, quitte à ce que cela ait pour effet de réduire le nombre de membres par collège.

- **Assurer une meilleure représentation des jeunes au sein des délégations nationales parties prenantes des événements internationaux et au sein des organisations internationales avec une volonté d'intégration aux espaces formels.** Un exemple inspirant a été la participation des jeunes dans le cadre de la réunion ministérielle de haut niveau sur les enjeux éducation et développement lors de la présidence française du G7 en 2019. Les recommandations des jeunes leaders d'Afrique de l'Ouest et du Centre avaient pu être portées grâce à l'appui du MEAE, de la Coalition Éducation et de Plan International France. Une consultation des jeunes de cette région d'Afrique a été organisée et leur participation à la réunion ministérielle de haut niveau sur les enjeux éducation et développement a été permise, pour qu'ils puissent porter leur plaidoyer auprès des décideurs français et internationaux⁵³.
- **Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des décideurs pour faire évoluer les normes sociales.** Un exemple inspirant est celui du projet « Bruits de tambours » au Sénégal⁵⁴ : Ce projet est mené par l'ONG RAES⁵⁵ au Sénégal et plus largement

⁵³ Plan International France, (2023, juillet). [Plaidoyer - ONG Plan International France](#). [ONG Plan International France](#).

⁵⁴ Ce projet est soutenu par AFD, Canal France international, l'Organisation internationale de la Francophonie et TV5 Monde pour la période 2018-2021.

⁵⁵ Accueil - ONG RAES. (2023, 14 avril). [ONG RAES](#).

dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il repose sur une campagne nationale de communication pour le changement social. Il fait la promotion d'une démocratie plus participative et inclusive, notamment en faveur des femmes et des filles. Le projet comprend la production d'une série télévisée et d'un feuilleton radio couplés avec des actions communautaires de proximité et des animations sur les réseaux sociaux. L'objectif est de susciter des questionnements et des débats pour remettre en cause les stéréotypes et les habitudes sociales qui freinent la participation politique des femmes et des jeunes et de développer les capacités d'action des groupes cibles.

3. La nécessaire reconnaissance institutionnelle des espaces informels de participation des jeunes

Les jeunes sont également très actifs ou proactifs dans leur capacité à créer leurs propres espaces pour influencer les politiques publiques. Ils organisent des forums, des rassemblements, des espaces numériques, des marches, des campagnes de sensibilisation, etc. Ces initiatives leur permettent de se mobiliser autour de causes qui leur tiennent à cœur et de faire pression sur les décideurs pour un changement réel. On citera par exemple les marches pour le climat fortement investies par les jeunes ou encore le mouvement « Nous Toutes » contre les violences sexistes et sexuelles en France. Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers et 1^{ère} Vice-présidente de Cités Unies France, a souligné lors des auditions « l'importance d'aider les jeunes à s'organiser en collectifs tout en acceptant qu'ils le fassent à leur manière et de manière informelle au départ ».

En plus des espaces formels, les jeunes participent également à des espaces informels de décision et de concertation. Les réseaux sociaux, les forums en ligne, les manifestations et les rencontres informelles sont autant de plateformes où les jeunes peuvent échanger des idées, discuter de problèmes mondiaux et élaborer des projets de leur propre initiative. Ces espaces informels permettent aux jeunes de se connecter avec d'autres jeunes du monde entier, de partager leurs expériences et de collaborer à des projets communs. Il est important que ces espaces soient inclusifs et ouverts aux jeunes, afin de leur offrir une réelle opportunité de s'exprimer et d'influencer les politiques. Les recommandations formulées par les jeunes lors de ces processus doivent être prises en compte de manière sérieuse et les jeunes doivent être informés des suites données à leurs propositions.

Renforcer l'écoute institutionnelle vis-à-vis des débats et propositions faites par les jeunes dans les espaces informels

Les institutions doivent reconnaître que ce n'est pas parce que la parole des jeunes est informelle qu'elle a moins de valeur, être à l'écoute des initiatives et des avis des jeunes et être ouvertes à la collaboration (cf. recommandations ci-après). Il est important que les institutions reconnaissent la légitimité et la valeur des espaces créés par les jeunes et qu'elles intègrent leurs avis dans les processus de prise de décision. Cela nécessite une volonté politique de la part des décideurs et décideuses de s'engager avec les jeunes de manière ouverte et constructive.

Notre recommandation sur la reconnaissance des espaces informels créés par les jeunes comme moyen de participation et d'engagement

- **Reconnaître la diversification des espaces informels de participation et prendre davantage en compte les propositions qui en émanent pour élaborer et articuler les politiques publiques.**

Pour ce faire :

- Faire l'effort de collecter les données, idées, propositions qui sont faites par les jeunes au-delà des espaces traditionnels pour nourrir les réflexions par rapport aux politiques publiques. Cela peut se traduire par des observations de l'INJEP ou d'un observatoire de la solidarité internationale pour suivre et évaluer l'impact des politiques publiques de solidarité internationale sur les jeunes en France et à l'international, dans les pays partenaires. Cette option pourrait éventuellement faire l'objet d'un rapprochement avec l'association Focus 2030, dont l'une des missions est la production et l'analyse des données qualitatives et quantitatives sur les enjeux de la solidarité internationale.
- Mettre en place des canaux de communication clairs, accessibles et pérennes pour recueillir les avis des jeunes.

L'intégration transversale d'une approche par les droits humains appliquée aux jeunes dans la politique de solidarité internationale de la France

Le MEAE a adopté en 2019 une stratégie « droits humains et développement ». Cependant, celle-ci ne traite pas spécifiquement des droits des jeunes, notamment du droit à la participation. Depuis 2019, la France soutient des organisations féministes, notamment de jeunes, à travers le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), à hauteur de 120 millions d'euros affectés sur les trois premières années et un budget de 250 millions d'euros a par ailleurs été annoncé sur les cinq années suivantes. D'après les travaux en cours, dans le cadre de la nouvelle stratégie 2024-2028 en matière de diplomatie féministe de la France, la participation politique, sociale et économique, pleine, égale et significative des filles, adolescentes et jeunes femmes devrait être un élément constitutif de la définition de la diplomatie féministe française.

La nouvelle stratégie humanitaire de la République française 2023-2027 stipule que « La France continuera de soutenir et de promouvoir la participation des enfants et des jeunes (y compris des organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, et des enfants et jeunes défenseurs de leurs droits), dans la réponse humanitaire et la résolution de crises et de conflits, et dans les programmes et projets les concernant, en conformité avec l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité. Elle favorisera l'accès et la contribution effective des enfants et des jeunes à tous les espaces de dialogue, de négociation et de décision pertinents à l'échelle nationale, européenne et multilatérale⁵⁶. »

Sur la scène internationale, la France soutient la création d'un bureau jeunesse à l'ONU et la mise en œuvre du Plan d'action pour la Jeunesse de l'action extérieure de l'UE (YAP).

La France affiche l'ambition de défendre une approche par les droits favorisant la participation politique et citoyenne des jeunes dans toute leur diversité, notamment des femmes et des filles, dans ses politiques bilatérales et multilatérales. Afin de garantir un portage politique fort et l'opérationnalisation de cette ambition, nous recommandons l'adoption d'une stratégie jeunes de la France à l'international par le MEAE. Cette dernière pourrait notamment être garante d'une cohérence entre les différentes stratégies sectorielles et transversales du Ministère, proposer un cadre de redevabilité ainsi que des actions et moyens techniques et financiers dédiés.

Plusieurs pratiques ont été identifiées durant le GT du CNDSI pour inspirer cette future stratégie : le YAP européen, la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes du MEAE ainsi que diverses initiatives de l'AFD⁵⁷ et des acteurs de terrain issus de la société civile.

⁵⁶ [Stratégie humanitaire de la République française 2023-2027](#), page 18 (diplomatie.gouv.fr).

⁵⁷ D'autres pays tels que l'Allemagne et le Danemark travaillent actuellement sur l'opérationnalisation d'une approche par les droits appliquée aux enfants et aux jeunes, y compris en termes de marqueurs. La BMZ vient d'évaluer son plan d'action (2017-2019) intitulé « Agents du changement : enfants et jeunes dans la politique de coopération au développement ». Cette évaluation vient nourrir le renouvellement de la stratégie des droits humains du BMZ, en place depuis 2011 ; les droits des enfants et des jeunes y seront inclus.

1. Le Plan d'action pour la Jeunesse de l'action extérieure de l'UE : un cadre inspirant, ambitieux et novateur à opérationnaliser par le MEAE

Le plan adopté par la Commission européenne et le Service Européen pour l'Action extérieure (SEAE) le 4 octobre 2022⁵⁸, répond à la demande légitime des jeunes d'être associés aux processus d'élaboration des politiques et de prise des décisions. Il fait suite à la réunion du Conseil de l'Union européenne de juin 2020 relative à la place de la Jeunesse dans l'action extérieure⁵⁹. Il est fondé sur les droits humains et la notion d'inclusion avec l'objectif de ne laisser personne de côté (« Leave no-one-behind »). Il permet une harmonisation des actions et une approche globale en matière d'engagement des jeunes au sein d'un cadre unique, il était jusqu'alors fragmenté entre différents plans sectoriels et géographiques. Il s'articule autour de trois piliers d'actions : mobiliser, autonomiser et connecter les jeunes.

A. Mobiliser

Améliorer la participation des jeunes, particulièrement celle des filles et des jeunes femmes, dans les politiques des États partenaires, les forums multilatéraux et au sein de l'Union européenne. Il prévoit par exemple :

- Un programme « Jeunes et Femmes en démocratie » (40 M €) pour accroître leur participation démocratique et citoyenne ;
- La création de *youth advisory structures*, pouvant être traduit en français comme des structures consultatives de la jeunesse, au sein des délégations de l'UE, l'objectif étant que 80% d'entre elles en soient dotées à l'horizon 2027.

B. Autonomiser

- Fournir les ressources pour permettre aux jeunes de réaliser leur potentiel via une éducation de qualité, un accès facilité aux opportunités économiques, un renforcement de leur capacité en matière de développement durable/transition digitale et verte, et l'accès à la santé (physique et mentale). Ainsi le plan annonce notamment le lancement d'un fonds pilote d'autonomisation pour les jeunes (10M€) axé sur les ODD au niveau local, ce qui permettra de soutenir leurs initiatives.

La consultation « Jeunes pour un monde solidaire » a confirmé la pertinence de ce pilier :

- 65% des jeunes ont identifié les organisations internationales et régionales comme des espaces dans lesquels ils et elles souhaiteraient participer pour des actions en matière de SI.

La consultation montre cependant que les hommes sont plus enclins à s'engager dans ce type d'instances que les femmes. Il y a un réel enjeu pour les institutions et acteurs de la SI de garantir un accès aux jeunes dans toute leur diversité, et notamment aux filles et jeunes femmes :

- 47% des jeunes identifient la participation à des instances (locales, nationales, internationales) de concertation pour la définition, le suivi ou l'évaluation de politiques publiques comme un moyen d'utiliser leur droit à la participation.
- 23% des participantes et participants demandent que les jeunes soient considérés politiquement, ce qui signifie qu'ils et elles soient impliqués, écoutés et reconnus comme ayant la légitimité et le droit de participer aux prises de décision.

31% des jeunes consultés identifient le fait de soutenir et d'accompagner les jeunes (appui technique et financier) comme un moyen de s'engager davantage.

« Il faut que les jeunes soient le plus accompagnés possible au début de leur engagement, mais que progressivement, ils gèrent seuls (ou en tout cas en grande partie) leur projet pour avoir le sentiment d'être vraiment utile ».

Jeune femme, 17 ans, France

⁵⁸ European Parliament & European Council. (2022). [Youth Action Plan \(YAP\) in EU external action 2022 – 2027: Promoting meaningful youth participation and empowerment in EU external action for sustainable development, equality and peace. International Partnerships.](https://international-partnerships.ec.europa.eu) (international-partnerships.ec.europa.eu).

⁵⁹ Conseil de l'Union européenne (2020). [La jeunesse dans l'action extérieure - Conclusions du Conseil \(5 juin 2020\)](https://data.consilium.europa.eu/No/8629/20) (data.consilium.europa.eu - No 8629/20).

C. Connecter

Favoriser les opportunités d'apprentissage et d'échanges entre pairs pour le développement personnel et professionnel. Par exemple, le plan d'action comporte le lancement de l'initiative Académie de la Jeunesse Afrique-Europe (50 M€) qui permettra d'offrir plus d'opportunités aux jeunes leaders, d'améliorer leurs compétences de leadership ainsi que de créer un réseau d'acteurs et actrices du changement.

Nos recommandations pour la France dans le cadre de ses engagements européens

- **Veiller, avec les autres États membres, à l'opérationnalisation et au financement du Plan d'action sur la jeunesse (PAJ) dans l'action extérieure de l'UE.**
- **Appuyer notamment la mise en œuvre des youth advisory structures dans les délégations de l'UE d'ici à 2027 en veillant à la diversité de leurs membres et à leur représentativité, et développer des liens entre les opérateurs français tels que les agences de l'AFD et ces conseils de jeunesse, afin de bien tenir compte des réalités et attentes de ces derniers dans la mise en œuvre de la politique européenne et française de solidarité internationale.**
- **Respecter les engagements pris dans le cadre européen en matière de redevabilité sur le YAP, à savoir :**
 - La création d'un cadre de suivi en 2023, avec des jeunes, des organisations de jeunesse et des experts.
 - Une analyse des progrès à mi et fin de parcours, ainsi qu'une évaluation qui permettra d'alimenter le prochain cycle de programmation.

2. Une pratique inspirante d'intégration transversale d'une approche par le MEAE : l'expérience de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes du MEAE

La stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes du MEAE est un exemple très concret de la façon dont la politique de SI de la France peut intégrer un enjeu transversal. Ce qui a été fait en matière de genre peut donc être appliqué à la question des droits des jeunesse et notamment à leur participation, en s'appuyant sur les enseignements de cette première expérience.

La stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la France⁶⁰ (2018-2022), faisant suite à deux premiers documents d'orientation stratégique, ainsi que la diplomatie féministe adoptée en 2019, ont insufflé une dynamique permettant d'accomplir des progrès significatifs. D'autant plus que depuis 2018, la stratégie s'applique à toute l'action extérieure, ministères et opérateurs, et intègre à la fois un volet externe et un volet interne.

A. Gouvernance, suivi et évaluation

Le portage interne de haut niveau facilite la transversalisation et engage les agents à tous les niveaux. Le comité de pilotage est présidé par le Secrétariat général du MEAE et préparé par un comité technique présidé par la Haute fonctionnaire à l'Égalité des droits du MEAE (HFE) et directrice des Amériques et des Caraïbes dont le rang dans la hiérarchie administrative souligne l'appui politique et l'attention portée à sa bonne exécution. La gouvernance et le suivi sont assurés par la direction générale de la mondialisation (DGM)⁶¹ s'agissant de la déclinaison du volet externe, de la HF et sa chargée de mission et du Bureau des politiques statutaires et de gestion des ressources humaines, notamment son pôle en charge de l'Égalité des chances pour le volet interne. Ce pilotage multi-services est primordial.

À cette stratégie a été adossé un cadre de redevabilité permettant de suivre la mise en œuvre et l'évaluation de cette stratégie. Ce dernier comprend notamment un suivi obligatoire des financements attribués, via l'indicateur genre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui permet d'assurer la redevabilité de l'objectif chiffré inscrit dans la LOP-DSLIM du 4 août 2021.

⁶⁰ MEAE (s. d.). [Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) (2018-2022) (diplomatie.gouv.fr).

⁶¹ Au sein de la direction générale de la mondialisation (MEAE/DGM), la direction des affaires globales (DAG) et la sous-direction du développement humain (HUMA).

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, instance indépendante placée sous l'autorité de la Première Ministre et mandaté pour l'évaluation de la Stratégie joue également un rôle important à travers la publication régulière de rapports et recommandations à destination du MEAE⁶².

L'indicateur genre du CAD⁶³

« Le marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD est un outil essentiel pour le suivi et l'exercice de la redevabilité dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.

C'est le seul outil commun dont disposent les membres du CAD pour observer en permanence l'évolution de l'aide bilatérale au titre des engagements relatifs à l'égalité des sexes qui sont inscrits dans les Objectifs de développement durable. Il peut faciliter la mise en évidence des écarts entre les engagements pris par les pouvoirs publics et leurs engagements financiers, et encourager l'adoption de mesures visant à les combler. Les données produites par l'application du marqueur permettent de dégager une estimation sur l'aide fournie par les membres du CAD à l'appui de l'égalité homme-femme, et non un chiffre exact ».

B. Modalités de transversalisation de l'approche

- Intégration de l'égalité de genre dans les cadres stratégiques (CICID⁶⁴, COM⁶⁵) des opérateurs et les autres stratégies du MEAE.
- Systématisation du sujet dans les exercices de préparation internes (dossiers de déplacements, notes d'entretiens, instructions aux Ambassadeurs, plans d'action des ambassades, plans de coopération bilatéraux, missions d'inspection de l'Inspection générale des affaires étrangères (IGAE).

- Appui sur un réseau de référents et référentes Égalité : au nombre de 239 référents et référentes, ceux-ci couvrent toutes les directions centrales, tous les opérateurs et 93 % des ambassades. Ces référents et référentes mettent en œuvre et animent la diplomatie féministe de la France dans leur sphère de compétence, sur les plans externe et interne, depuis Paris ou sur le terrain. Ces référents et référentes ont également la possibilité de se rassembler à des fins de partage d'informations et de pratiques lors d'un séminaire annuel. Ce réseau a été formé progressivement mais le besoin en formation demeure important afin de permettre aux acteurs d'identifier les pratiques permettant d'opérationnaliser les principes.
- Organisation d'ateliers de sensibilisation et formations plus poussées par les services et la direction des ressources humaines (DRH) pour faciliter l'acculturation des agents et agentes. Un MOOC Genre et Développement créé par le Ministère, l'AFD et Expertise France est mis à disposition de tous les agents et accessible au grand public sur la plateforme Campus AFD⁶⁶. Les progrès réalisés ont été également facilités grâce au dialogue avec la société civile. Les OSC ont joué un rôle important dans l'émergence et l'appropriation par les pouvoirs publics de l'égalité de genre.

C. Des financements dédiés

Bien que la stratégie elle-même n'ait pas disposé de financements dédiés, sa mise en œuvre a pu s'appuyer sur des initiatives et engagements politiques et financiers, bilatéraux et multilatéraux, tels que le Forum Génération Égalité ou le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).

Nos recommandations au MEAE pour l'intégration effective d'une approche des jeunes fondée sur les droits humains, au sein de la politique de SI de la France

- **Dans l'éventualité d'une révision de la LOP-DSLIM, renforcer le cadre légal en indiquant que la France reconnaît tous les jeunes, y compris les filles, adolescentes, jeunes femmes et femmes comme des acteurs et actrices à part entière des dynamiques de transformation sociale, en ne les considérant pas uniquement**

⁶² Il a publié le 3 juillet 2023 [un rapport d'évaluation pointant les marges de progression en vue de la pleine réalisation d'une diplomatie féministe de la France](#) ([haut-conseil-egalite.gouv.fr](#)).

⁶³ Réseau du CAD-OCDE sur l'égalité Homme-Femme (Gendernet), (2016). [Manuel relatif au marqueur de la politique d'Aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE](#) ([oecd.org](#)).

⁶⁴ « Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) est un organe gouvernemental français, présidé par le Premier ministre, ayant pour fonction de définir la politique française d'aide au développement et les modalités de mise en œuvre de l'aide publique au développement de la France ». Direction de l'information légale et administrative. (2020). [Qu'est-ce que le CICID ?](#) ([vie-publique.fr](#)).

⁶⁵ COM : contrat d'objectifs et de moyens.

⁶⁶ AFD. (2021, 3 décembre). [MOOC Genre. Campus AFD](#).

- comme des bénéficiaires de l'aide, et favoriser leur participation effective à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et politiques publiques⁶⁷.
- **Adopter un cadre stratégique au sein du MEAE, articulé avec la stratégie « Droits humains et développement » du MEAE (2019-2023) et élaboré en concertation avec les OSC, comportant les axes et objectifs spécifiques suivants :**
 - **Renforcer et structurer l'appropriation et l'intégration effectives de l'approche par les droits humains appliquée aux jeunes dans le Ministère et de ses opérateurs :**
 - > Développer une culture institutionnelle, sensibiliser, outiller et former les agents⁶⁸, identifier des points focaux, intégrer systématiquement cette approche dans toutes les stratégies du MEAE et de ses opérateurs (notamment le prochain POS de l'AFD⁶⁹), notamment dans la stratégie « droits humains et développement » qui sera renouvelée en 2024, en y inscrivant des objectifs, des actions, des moyens financiers et humains et des indicateurs spécifiques.
 - > Intégrer la question des jeunes dans les cadres stratégiques sectoriels et transversaux du Ministère et de ses opérateurs.
 - > Systématiser la prise en compte du sujet dans les communications et planifications internes du MEAE (instructions aux ambassadeurs et ambassadrices, plans d'action des ambassades, notes d'entretiens, plans de coopération bilatéraux, mission d'inspection de l'IGAE).
 - **Développer une diplomatie bilatérale et multilatérale de la France en matière des droits des jeunes :** la France porte et encourage cette approche dans le cadre de son dialogue avec les pays partenaires de sa coopération et dans les enceintes internationales. Elle soutient notamment, dans le cadre de son action humanitaire, la mise en œuvre et le financement de l'Agenda Jeunes, Paix et Sécurité de l'ONU.
 - **Augmenter et améliorer la prise en compte de l'approche droits humains appliquée aux jeunes dans l'ensemble des instruments de financement du développement et de l'action humanitaire, bilatéral et multilatéral⁷⁰:** développer un outil et un processus de marquage des projets soutenus à travers l'APD (en s'inspirant des pratiques déjà existantes au niveau de la Mobilisation des Partenariats Nationaux / Division des partenariats avec les organisations de la société civile de l'AFD (MPN/OSC) de l'AFD⁷¹) et fixer des objectifs pluriannuels ciblés. Rendre opérationnelle l'atteinte de la cible fixée pour 2025 par la Stratégie 100 % lien social du Groupe AFD et l'étendre à l'ensemble de l'APD française : 50 % (en volume) des projets dans les États étrangers ayant une composante permettant d'en rendre les jeunes actrices des activités prévues ; développer un outil de mesure de l'intégration de l'approche par les droits appliquée aux jeunes dans les projets soutenus par la France et former les agents du MEAE et de l'AFD à son utilisation.
 - **Investir dans le renforcement de capacités des jeunes dans toute leur diversité, notamment les filles, adolescentes et jeunes femmes, dans les pays partenaires, à travers le financement de l'éducation y compris le développement de compétences citoyennes, comme indiqué dans le Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE⁷².**
 - **Mettre à disposition des organisations de jeunes des financements supplémentaires dédiés, accessibles et adaptés à leurs besoins et attentes ; renforcer le ciblage des organisations de jeunes via les canaux de financements existants tels que le FSOE, et réserver des lignes de financement supplémentaires pour les**

⁶⁷ La LOP-DLIM adoptée en 2021 limite cette reconnaissance aux filles, adolescentes et jeunes femmes, au lieu de l'étendre aux jeunes dans leur ensemble. Par ailleurs, elle mentionne leur participation aux politiques publiques « les concernant », tandis que nous demandons que leur droit et leur légitimité à participer à l'élaboration de toute politique publique, quelle qu'en soit le sujet, soit reconnu.

⁶⁸ Notamment via le MOOC en cours de développement à l'AFD.

⁶⁹ Le Plan d'orientation stratégique (POS) de l'AFD est le cadre stratégique qui guide les actions du groupe et qui est renouvelé tous les cinq ans. AFD (2022, mars 9). [Consultation ouverte pour la stratégie 2023-2027 du groupe AFD](#) (afd.fr).

⁷⁰ L'intégration de l'approche dans les subventions 209 et 110 et une augmentation du financement de projets ayant pour objectif principal le respect des droits des jeunes (inclusion et non-discrimination, participation, création/renforcement d'un environnement politico-légal favorable, formation des parties prenantes à l'approche par les droits humains, protection et safeguarding des jeunes, notamment des jeunes défenseurs et défenseuses des droits, etc.).

⁷¹ Mobilisation des Partenariats Nationaux / Division des partenariats avec les organisations de la société civile de l'AFD (MPN/OSC). [Dispositif Initiatives OSC : Financement des initiatives des organisations françaises de la société civile](#) (afd.fr).

⁷² Cf. recommandations du YAP.

initiatives des organisations de jeunes des pays partenaires, au niveau des SCAC et /ou agences de l'AFD.

- **Renforcer les capacités et l'accompagnement des organisations de jeunes et de jeunesses pour une meilleure prise en compte de l'approche par les droits appliqués aux jeunesses⁷³ et favoriser la capitalisation et la valorisation de leurs initiatives.**
- **Développer les échanges de pratiques, la capitalisation de pratiques inspirantes et la recherche, selon une logique multi-acteurs (autres ministères français, ministères et agences de coopération d'autres pays, OSC, monde académique, etc.) pour renforcer la qualité et la mesure d'impact.** Il convient notamment de développer la recherche sur les effets de la participation des jeunes à l'élaboration et au suivi des politiques publiques, sur la pertinence de ces dernières.
- **Identifier et associer les principales OSC françaises ayant une expertise avérée de l'approche « jeunesses actrices » à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la stratégie Jeunesses de la France à l'international.**
- **Mettre en place un panel consultatif d'organisations de jeunes des principaux pays partenaires, notamment les conseils de jeunesses et/ou réseaux nationaux existants : ce panel pourrait nourrir l'élaboration et le suivi de la politique de SI de la France et de ses différentes stratégies sectorielles et transversales.**

3. Des initiatives concrètes de l'AFD, à passer à l'échelle

Plusieurs stratégies et initiatives de l'AFD indiquent une volonté de l'agence d'intégrer davantage dans ses projets une approche par les droits humains appliquée aux jeunesses. Il serait souhaitable de s'inspirer de ces initiatives et de les généraliser à travers une stratégie et des moyens suffisants au sein du MEAE comme de ses différents opérateurs.

La stratégie 100 % lien social 2021-2025⁷⁴ de l'AFD comporte une cible opérationnelle de 50 % (en volume) des projets dans les États étrangers ayant une composante permettant d'en rendre

les jeunesses actrices des activités prévues. Cette stratégie mentionne également la volonté du groupe de développer des projets visant à renforcer techniquement et financièrement les organisations féministes, notamment celles conduites par des adolescentes et des jeunes femmes, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'actrices du changement, y compris dans les processus d'élaboration, de pilotage, de suivi et d'évaluation des projets.

L'AFD soutient par ailleurs depuis 2019 la structuration du milieu associatif français sur les enjeux de « jeunesses actrices » à travers le projet « Place aux Jeunes »⁷⁵, porté par Engagé-e-s et Déterminé-e-s qui s'inscrit dans les travaux de la Commission Jeunesses et Solidarité Internationale de Coordination SUD (plateforme française des ONG). Ce projet réunit un consortium de 13 organisations de la société civile de solidarité internationale et/ou de jeunesse et d'éducation populaire⁷⁶. Il propose des outils, des formations, des échanges de pratiques et accompagnements entre pairs, afin de renforcer la place des jeunesses et transversaliser la prise en compte de leurs enjeux dans les projets, structures et gouvernances des OSC. Il conduit également un plaidoyer pour une prise en compte transversale des jeunesses actrices dans le cadre des projets et politiques publiques soutenues par la France dans le cadre de sa politique de développement et de solidarité internationale.

La MPN/OSC a par ailleurs inscrit dans son guide à destination des ONG une partie dédiée à la prise en compte des enjeux de jeunesses en tant qu'actrices des dynamiques de transformation sociale, économiques, politiques et environnementales. En 2021, la MPN/OSC (AFD) a recensé plus de 63 % des projets financés par le dispositif I-OSC qui ont ciblé, totalement ou en partie, les publics « jeunes », soit comme bénéficiaires des projets, soit pour près de 40 % d'entre eux, comme acteurs et actrices à part entière dans la mise en œuvre des projets.

En 2022, la division Stratégie de l'AFD a développé avec la Commission Jeunesses et Solidarité Internationale de Coordination SUD (CJSI) un support de sensibilisation en ligne, dans le cadre d'une série de fiches visant à favoriser l'appropriation de l'approche par les droits humains par les acteurs du développement⁷⁷. Ces partenaires poursuivent en 2023 leur collaboration autour de la co-construction d'un

⁷³ La stratégie société civile du MEAE pour la période 2023-2027 préconise déjà dans son objectif 22.1 de "soutenir le renforcement des capacités des organisations de la société civile" (transversalisation de la jeunesse et du genre, approche fondée sur les droits humains, neutralité carbone et environnementale, etc.).

MEAE. (s. d.-b). [Stratégie de la France pour la société civile et l'engagement citoyen](#) (diplomatie.gouv.fr).

⁷⁴ AFD (2021). [Stratégie 100 % Lien social 2021-2025](#) (afd.fr).

⁷⁵ Engagé-e-s & Déterminé-e-s. (s. d.). « [Place aux jeunes !](#) » (engagees-determinees.org).

⁷⁶ Sont membres du consortium : E&D, le Cnajep, Plan International France, Solidarité Laïque, le FORIM, les Scouts et Guides de France, le Réseau Euromed France, Migrations & Développement, France Volontaires, ESSOR, l'IRAM, le GRET, et le Grdr Migration - Citoyenneté - Développement.

⁷⁷ AFD (2022, octobre). [Droits humains et développement : les droits des jeunesses](#) (afd.fr).

module de formation dédié aux droits des enfants et des jeunes, dans le cadre d'un MOOC sur les droits humains. L'AFD conduit également une réflexion avec le *Danish Institute for Human Rights* pour l'élaboration d'ici à fin 2023 d'un marqueur droits humains : il associe pour ce faire les collectifs d'OSC du Groupe Enfance et de la CJSI à la réflexion autour de la prise en compte des droits des enfants et des jeunes.

Un exemple de programme financé par l'AFD : le PCPA « Graine de citoyenneté »

L'AFD soutient un Programme Concerté Pluri-acteurs (PCPA) en Mauritanie : le programme Graine de citoyenneté porté par l'ONG GRDR et un consortium d'OSC mauritaniennes. Ce PCPA dédié à l'insertion intégrale de la jeunesse mauritanienne, prend la suite d'une dynamique initiée en 2015 par l'Ambassade de France en Mauritanie, avec le programme Fajr, destiné au développement des organisations de la société civile. Ce fonds avait permis le financement d'OSC, notamment jeunesses, dans le cadre de création d'espaces dédiés aux jeunes : jusqu'à 280 candidatures reçues annuellement et 11-18 projets financés par an.

Les impacts du Fonds sont multiples :

- Les organisations ont développé de nouvelles compétences, postulent à de nouveaux fonds et se pérennisent grâce à une gestion plus professionnelle ;
- Le nombre d'organisations reconnues a augmenté et elles peuvent jouir d'un statut juridique leur permettant d'accéder à des droits qu'elles n'auraient pas eu en restant non officielles ;
- Les organisations s'engagent au sein de leurs communautés, sur le plan politique et décisionnel et aident à l'évolution des normes sociales et législatives.

4. Des initiatives inspirantes de la société civile sur le terrain et les attentes exprimées

A. Le projet « *Girls Lead* » au Togo

Le programme « *Girls Lead* », présenté par Plan International lors des auditions du GT, se déroule sur cinq ans. Sept associations jeunes partenaires participent à sa mise en œuvre. Le projet « *Girls*

lead » est mené par les associations de jeunes au Togo et dans cinq autres pays (Égypte, Cambodge, Laos, Pérou, Guatemala). Il vise les organisations de filles et jeunes femmes afin de les mobiliser pour qu'elles expriment leur voix et participent à la mise en place de projets, notamment la lutte contre les violences sexuelles. Ces actions visent les décideurs et représentants des pouvoirs publics. Elles se sont par exemple traduites par la participation des jeunes aux cadres de concertation des acteurs de protection des enfants et jeunes au niveau préfectoral.

Les résultats observés se concentrent sur trois pans :

- La montée en compétences de filles et des jeunes femmes grâce à des formations en clubs ou associations, telles que « *Champion of Change* »⁷⁸, leur permettant notamment de prendre une place plus importante dans les espaces de décisions étatiques et dans l'élaboration des programmes des OSC pour la lutte contre les violences sexuelles.
- La création d'une force de soutien (composée des familles, représentants communautaires, chefs religieux, leaders d'opinion) qui est présente pour les filles et les jeunes femmes dans leur initiative d'engagement citoyen. Cette sensibilisation au droit à participer permet de faire évoluer les normes sociales et de créer un dialogue intergénérationnel.
- L'effort d'ouverture des espaces et conditions de participation des jeunes de la part des autorités administratives et politiques, nationales et locales.

Plusieurs recommandations ont été présentées par Mélanie Ghandi de Plan International Togo :

- Élaborer une politique nationale pour encourager la participation des jeunes.
- Disposer d'une stratégie d'identification des jeunes intéressées et intéressés par l'engagement et les accompagner dans leurs démarches.
- Mobiliser des ressources pour soutenir des initiatives privées et publiques pour les jeunesses, dont celles portées par des jeunes.
- Poursuivre les mobilisations publiques et la sensibilisation à travers les médias pour informer et démystifier la politique au niveau de la population ainsi que l'engagement.
- Que les partenaires techniques et financiers placent la participation politique des jeunes au cœur du dialogue avec les États.

⁷⁸ Cf. encadré sur ce programme page 19 dans l'axe 2.

- Faire confiance aux jeunes, les accompagner, et rendre accessible les financements alors qu'ils sont souvent réservés aux structures formelles. Le but final étant d'aider les organisations de jeunes à devenir autonomes et pérennes et que la gestion se fasse dans les meilleures conditions.

B. Le « Club des Jeunes filles leaders » de Guinée : un exemple de partenariat avec les pouvoirs publics

Kadiatou Konate, directrice du Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée, a partagé son expérience de collaboration avec les pouvoirs publics de son pays. Le Club, créé en 2016, a progressivement développé des liens avec les pouvoirs publics de la Guinée. Sa directrice a notamment été nommée en 2022 membre du Conseil d'administration de l'Office de protection du genre de l'enfant et des mœurs (OPROGEM) qui relève du ministère de la sécurité de la Guinée. Cette position lui permet d'influencer le travail de qualification des actes de violence de genre, qui est un point majeur dans la reconnaissance et la pénalisation des actes. Certains agents de l'Oprogem, surtout à l'intérieur du pays sont moins formés à l'accueil et à l'écoute des victimes et à la qualification des violences basées sur le genre (VBG), le Club leur apporte son expertise et effectue un travail d'information et de sensibilisation. Il participe aussi à d'autres comités stratégiques de lutte contre les VBG dans l'élaboration des stratégies et les ateliers de planifications. Sa présence dans les différents espaces de discussions et de décisions permet au Club de faire entendre ses désaccords et de partager son expertise sur les réalités du terrain. Les différents rapports issus par l'organisation sont comptabilisés par le gouvernement dans un rapport national. En parallèle, le Club travaille avec le Parlement des Enfants et apporte son concours à la formation des jeunes qui le composent.

Les recommandations de la directrice du Club aux pouvoirs publics et partenaires sont les suivantes :

- **Percevoir les jeunes comme des alliés et des partenaires**, à même de relayer aux pouvoirs publics les réalités du terrain ;
- **Recenser à travers une base de données les organisations de jeunesses**, par sujets, pour pouvoir les solliciter en fonction de leur expertise ;
- **Intégration par les partenaires techniques et financiers des organisations de jeunes dans leurs initiatives**, notamment à travers des conventions de partenariat, et soutien au renforcement de leurs capacités, y compris de gestion financière.

5. Une responsabilité conjointe des acteurs de la SI dans l'appropriation et l'opérationnalisation d'un cadre stratégique « jeunesses » du Ministère

La DGM/CIV a souligné la responsabilité collective, et non limitée aux seuls pouvoirs publics, d'une appropriation d'une potentielle future stratégie jeunesses du MEAE. Lors du groupe de travail, les différentes parties prenantes se sont accordées sur la nécessaire amélioration de leurs pratiques en matière de participation citoyenne et politique des jeunesses dans le cadre des actions de solidarité internationale. Cette ambition, à inscrire dans le cadre stratégique du MEAE, suppose une concertation pluri-acteurs, impulsée politiquement et financièrement par le Ministère.

Notre recommandation pour une appropriation et une opérationnalisation multi-acteurs d'une potentielle future stratégie jeunesses

Nous recommandons au MEAE de structurer le dialogue et le suivi d'une potentielle stratégie avec l'ensemble des parties-prenantes, y compris les organisations de jeunesses et de jeunes, en France comme dans les pays partenaires, en garantissant des espaces et mécanismes de redevabilité sur les engagements pris.

Les parties prenantes de la SI tels que les élus politiques et associatifs, les agents des collectivités locales et les structures associatives doivent poursuivre/mener, en lien et avec l'appui du MEAE et de ses opérateurs, leurs actions de :

- **Sensibilisation et formation** de leurs membres et de leurs OJ partenaires pour des projets intégrant mieux l'approche fondée sur les droits des jeunes (AFDJ).
- **Contribution à l'élaboration d'outils de sensibilisation et de formation.**
- **Contribution à l'élaboration d'outils de marquage des projets soutenus par l'APD française.**
- **Capitalisation et partage d'expériences** avec le MEAE et ses opérateurs.
- **Conduite de recherches**, sous réserve de financements mis à disposition.

Termes de référence du groupe de travail

GRUPE DE TRAVAIL DU CNDSI

La participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France : enjeux, perspectives et modalités

Co-présidence : Henri Arévalo (Occitanie Coopération / CIRMA), Tanguy Guibert (FAGE), Michelle Perrot (Plan International France)

Contexte

L'intégration, de manière transversale, de la participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France s'inscrit dans la dynamique de rénovation de la politique de développement portée par la **loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021**. Celle-ci renforce la dimension partenariale de l'action de la France, réaffirme l'approche par les droits humains comme principe directeur, dont la participation est un des piliers, et affirme l'importance d'associer aux programmes comme aux politiques publiques, en France et dans les pays partenaires, les représentants des sociétés civiles, dont les jeunes. Cette intégration se reflète par exemple dans l'approche dite « jeunes actrices » développée par la commission Jeunes et Solidarité internationale de Coordination SUD.

La notion de « jeunes » comprend une dimension socio-culturelle et économique, elle évolue dans le temps et selon les territoires. Il semble plus adapté de parler « des jeunes », afin d'en reconnaître la diversité et, plutôt que de se baser sur une tranche d'âge fixe, de se référer à un **processus de transition entre l'enfance et l'âge adulte, processus conduisant à une autonomisation socio-économique, citoyenne et politique**. La prise en compte croissante des jeunes et de leur rôle d'acteurs du changement est aujourd'hui pleinement partagée par les OSC, les pouvoirs publics et la communauté internationale.

Ce groupe de travail s'attache à présenter les analyses, initiatives et recommandations adoptées par différents acteurs. Il mobilise de manière

transversale l'ensemble des services du MEAE et ses opérateurs, ainsi que la diversité des acteurs du développement dont les membres du CNDSI, pour aller plus loin dans l'opérationnalisation de cette approche.

Objectifs du groupe de travail

L'objectif principal de ce groupe de travail sera de **proposer des recommandations en vue d'une plus grande participation des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et des programmes du MEAE et de ses opérateurs**. Cela pourra notamment s'incarner par l'élaboration par le MEAE d'une stratégie relative à la participation des jeunes. Les recommandations formulées pourront également renforcer l'action de l'ensemble des partenaires du MEAE et acteurs de la solidarité internationale.

Axes de travail

1. Diagnostic et enjeux de la participation des jeunes dans la politique de développement et de solidarité internationale de la France.
2. Modalités de renforcement de la participation des jeunes issus des pays partenaires de la coopération de la France dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques de leur pays et des programmes de coopération.
3. Modalités de renforcement de l'engagement des jeunes en France des jeunes en France sur les enjeux de solidarité internationale (ECSI, volontariat, projet professionnel).
4. Modalités de renforcement de l'intégration transversale de la participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de coopération de la France.

Liste des intervenants et intervenantes aux auditions du groupe de travail Jeunesses

OSC et personnalités des pays éligibles à l'APD

Mme GNANDI Mélanie

Coordinatrice de projet Girls Lead de Plan International au Togo

Mme GUEYE SENE Arame

Directrice de Social Change Factory

Mme KONATE Kadiatou

Directrice du Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée

Mme N'DIOM Dieynaba

Consultante suivi évaluation Programme Fajr du SCAC en Mauritanie

M. BATCHASSI Régis

Président du Conseil National de la Jeunesse du Togo

OSC et personnalités françaises

M. BEAUTE Arthur

Coordinateur du projet Place aux Jeunes et chef de file de la commission Jeunesses et Solidarité internationale de Coordination SUD

Mme BOUSQUET Denise

Directrice de l'association APPUIS (71)

M. DEGARDINS Bastien

Chargé des affaires internationales de la FAGE

Mme DIOP Arame

Participante du programme « Jeunes des 2 rives » (JDR) de Solidarité Laïque

M. MORFOISSE Jérémie

Coordinateur programme J2R, Solidarité Laïque

M. FEYS William

Ancien coordinateur de projet Erasmus+ sur les enjeux de jeunesses au sein de E&D

M. GUIBERT Tanguy

Secrétaire général et chargé des affaires internationales pour la FAGE

Mme MARQUES FIUSA Viviana

Jeune bénévole du Plan des Jeunes, le conseil consultatif de jeunes de l'ONG Plan International France

Mme SAÏDOU Nadjima

Présidente d'E&D et membre de l'association Act'ici

Mme THIEYRE Alexandra

Déléguée Générale Adjointe du CNAJEP

Mme PROCAR Agathe

Responsable du pôle Éducation à la citoyenneté mondiale à BFC International

Mme CAILLAUD Marie

Présidente du Conseil National de la Jeunesse (France)

Universitaire

Mme BECQUET Valérie

Professeure des Universités en Sciences de l'éducation et de la Formation à l'INSPE de Versailles

Volontaires en service civique / VSI

Mme BEN CHEKROUN Flora

Ancienne volontaire à l'ASOC pour le CARI et ancienne volontaire VSI en Tunisie

M. LAOUROU Koudoussou

VSI béninois en mobilité croisée chez Empow'her au Burkina Faso

M. RADABANORO Herdo

Volontaire en service civique dans la Région Grand Est au sein du Moulin Nature, membre du programme « jeunes solidaires sans frontière »

Collectivité territoriale française

Mme MONCOND'HUY Léonore

Maire de Poitiers, au titre de représentante de l'AMF

Pouvoirs Publics / Ministères & opérateurs français

M. LAMARA Farid

Chargé de pilotage dans la division stratégie de l'AFD

M. LEJOSNE Nicolas

Chef de mission à la Division Organisations de la société civile (MPN/OSC) de l'AFD

Mme ORIGNY-FLEISHMAN Séverine

Cheffe du Bureau des Relations Internationales pour le MENJ/DJEPVA

Mme SOULIE Marie

Cheffe du pôle Genre, éducation, population et jeunesse sous-direction du développement humain MEAE/DGM

Mme TRESSENS Eugénie

Rédactrice Genre et Développement au sein de la DGM/DAG/HUMA

Mme DOMMARTIN Anne-Charlotte

Déléguée pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse (DGM/CIV) du MEAE

Organismes publics européens

Mme KUNTZ Karen

Membre du Conseil des jeunes du BMZ (Allemagne)

Mr SCHLOMS Michael

Chef d'unité droits humains au sein du BMZ (Allemagne)

Mme SKURATOWICZ Agnieszka

Cheffe d'unité Jeunesse, éducation et culture DG INTPA (UE)

Synthèse des résultats de la consultation



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONSEIL NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

NOTE DE SYNTHÈSE

Présentation des résultats de la consultation « Jeunes pour un monde solidaire »

Le contexte de la consultation :

Dans le cadre d'un groupe de travail mené au sein du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) et intitulé « Participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale de la France », le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a lancé la consultation numérique « **Jeunes pour un monde solidaire** » pour recueillir l'opinion des jeunes – de France et des pays éligibles à l'aide publique au développement - de 15 à 35 ans, leurs idées, attentes et propositions. Cette consultation aide à nourrir la réflexion et à donner des pistes de réflexion quant à la nécessité exprimée durant ces travaux d'inclure les jeunes dans la construction des programmes de coopération et des politiques publiques et s'inscrit en complément des réflexions du groupe de travail.

Les chiffres de la participation :

2 296 participants et participantes issus de 89 pays (dont 47 % de France) et d'une moyenne d'âge de 25 ans se sont exprimés dans le cadre de la consultation qui a permis de récolter 15 500 verbatims. Parmi les répondants et répondantes, 55 % sont des femmes, 43 % des hommes, 1 % sont non-binaires, et 2 % ne se sont pas prononcés. Avec une moyenne de 25 ans, les répondantes et répondants sont majoritairement issus des grands centres urbains (53 %) et sont caractérisés par un haut niveau de diplôme

dans l'enseignement supérieur (73 %) : 43 % sont titulaires d'un niveau Master et 30 % d'un niveau licence. Au-delà de ce constat, la consultation « Jeunes pour un monde solidaire » a permis d'interroger des individus issus de villes moyennes, voire des campagnes, un chiffre ayant d'ailleurs augmenté tout au long de la démarche.

Les grands enseignements de la consultation :

1. Les jeunes témoignent de leur inquiétude vis-à-vis de la situation internationale, alors que de nombreux sujets mobilisent l'attention tels que le réchauffement climatique, les différentes inégalités, les urgences humanitaires, mais également la montée des extrêmes et l'augmentation des discriminations liées au genre. Ils évoquent également leur sentiment d'illégitimité pour agir, malgré des attentes fortes vis-à-vis des acteurs de la solidarité internationale. Enfin, si les jeunes plébiscitent l'ouverture culturelle et intellectuelle et les rencontres comme moteur de leur engagement et de leur participation, la consultation met cependant en lumière des contributions regrettant l'individualisme et le manque de volonté des jeunes pour agir.
2. La consultation souligne l'importance du rôle joué par les écosystèmes politiques et institutionnels, perçus comme des freins à l'engagement. Les jeunes regrettent d'être peu associés aux espaces de concertation et de prise de décision et évoquent la faible valorisation de leur engagement. Cette mise à l'écart constitue une source de défiance vis-à-vis du politique qui s'exprime très fortement (plus d'un tiers des réponses sur les freins

à l'engagement) : les jeunes se méfient de l'écosystème politique, et craignent parfois les répercussions politiques et symboliques qui pourraient faire suite à leur engagement. Certains participants et participantes critiquent également la conception « occidentale » de la solidarité internationale, le manque d'impact des actions menées, et déplorent les phénomènes de volontourisme.

3. Le milieu de la solidarité reste perçu comme peu accessible et difficile à appréhender. En effet, les jeunes affirment avoir besoin d'être mieux aiguillés et accompagnés pour entamer un engagement et une participation, mais aussi d'être mieux informés et de recevoir une information ciblée, cohérente, et incarnée par des jeunes. De plus, les jeunes regrettent la nécessité de disposer d'un réseau social fort et d'une situation financière stable.
4. Les jeunes font état de difficultés structurelles pour s'engager. Nombreux sont ceux soulignant le manque de temps, voire de connaissances et compétences clés pour s'engager. À ce titre, ils évoquent le besoin d'être davantage sensibilisés, mais affirment pour beaucoup être contraints par des situations de précarité financière limitant de fait les possibilités de s'engager. Les femmes soulignent davantage ces freins que les hommes (31 % contre 22 %).

Les attentes exprimées par les jeunes lors de la consultation :

- **Améliorer l'information et la communication :** Communiquer sur les acteurs auprès desquels s'engager, sur les différentes manières de s'engager, promouvoir une communication incarnée par des jeunes, affichant l'impact concret des missions et diffusée dans l'ensemble des espaces susceptibles d'atteindre les jeunes dans leur diversité.
 - **Démontrer et promouvoir l'impact de la solidarité internationale :** Prouver que les actions en matière de solidarité internationale permettent d'adresser de manière utile et pertinente les grands défis, qu'ils soient mondiaux ou locaux, afin de répondre à l'aspiration des jeunes d'avoir de l'impact tout en leur donnant envie de s'engager.
 - **Veiller à l'adéquation des actions menées sur le terrain avec la réalité du besoin :** Au-delà de la communication, surveiller concrètement les dérives liées aux actions de solidarité sans réel impact et veiller parallèlement à impliquer
- et à travailler en étroite collaboration avec les communautés locales dans les programmes de solidarité internationale.
 - **Valoriser concrètement l'engagement et la participation, notamment dans le monde professionnel :** Face au sentiment de dévalorisation exprimé, reconnaître concrètement l'acquisition de compétences professionnelles tangibles, utiles dans la future vie professionnelle des jeunes, et ce, quel que soit le milieu professionnel.
 - **Reconnaître le droit des jeunes, dans toute leur diversité, à participer et favoriser cette participation :** Alors que le sentiment de défiance politique est exacerbé, encourager et offrir une place de choix pour les jeunes, dans toute leur diversité, au sein des instances de décisions, tant au niveau politique (international, national et local) qu'au sein des organisations œuvrant dans le secteur de la solidarité internationale.
 - **Faire le lien entre éducation, engagement et participation :** Alors que l'engagement n'est pas chose aisée et demande de sortir de sa zone de confort, structurer une offre éducative en la matière plus importante, notamment au niveau des programmes scolaires, afin de sensibiliser plus largement et encourager chacun et chacune à s'engager.
 - **Libérer du temps pour s'engager et participer :** Les jeunes ayant désigné le manque de temps comme frein important pour leur engagement, la libération d'un temps, notamment sur les périodes scolaires ou sur le temps de travail, pour pouvoir s'engager est une idée forte ayant été évoquée.
 - **Veiller à l'accessibilité de la solidarité internationale :** Pour démocratiser l'engagement et offrir des opportunités à chacun et chacune, veiller à l'accessibilité du secteur, dans ses différents aspects, à tous les jeunes et lutter contre les éventuels plafonds de verres, notamment liés aux niveaux de diplôme ou au lieu de résidence (ex des DROM COM).
 - **Créer un environnement favorable à l'engagement et à la participation des jeunes, notamment celles des filles et des jeunes femmes :** Soutenir financièrement, à travers un cadre légal et politique, et par un accompagnement spécifique et adapté les jeunes, notamment celles et ceux subissant diverses discriminations et/ou se trouvant dans des situations de précarité socio-économiques.

Table des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
AFDJ	Approche Fondée sur les Droits des Jeunes
AJEP	Association Jeunesse et Éducation Populaire
APD	Aide Publique au Développement
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit - Ministère fédéral allemand de la Coopération Économique et du Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CIRRMA	Confédération Interrégionale des Réseau Régional Multi-Acteurs
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNCDH	Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
CNDSI	Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale
CNJ	Conseil National de la Jeunesse du Togo
COJ	Conseil National de la Jeunesse
CPD	Comité Présidentiel du Développement
COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
CRIJ	Centre Régional Information Jeunesse
CSI	Coopération et Solidarité Internationale
DCTCIV	Délégation pour les collectivités territoriales et la société
DGM	Direction Générale de la Mondialisation (MEAE)
DGM CIV	Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (MEAE) / nouveau nom : DCTCIV
DGM DDD	Direction du Développement Durable (MEAE)
DGM HUMA	Sous-direction du développement humain (MEAE)
DJEPVA	Direction Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (MENJ)
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
ECSI	Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
E&D	Engagé-e-s et Déterminé-e-s
EDUCASOL	Plateforme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale
EFD	Égalité Femme-Homme
FAGE	Fédération des Associations Générales Étudiantes
FICOL	Procédures de facilités de financement des collectivités locales
FSOF	Fonds de soutien aux organisations féministes
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – Agence de coopération internationale allemande
HCE	Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
HFE	Haute Fonctionnaire à l'Égalité des droits du MEAE

HLPF	High-Level Political Forum on Sustainable Development
IGAE	Inspection Générale des Affaires étrangères
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
JAMO	Jeunes Avec Moins d'Opportunités
JEA	Jeunes Experts Associés
JIF	Journée Internationale des Filles
J2R	Programme Jeunes des 2 Rives de Solidarité Laïque
LOP-DSLIM	Loi d'Orientation et de Programmation sur le Développement et la Solidarité Internationale
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MENJ	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MOOC	Massive Open Online Course
MPN/OSC	Mobilisation des Partenariats Nationaux / Division des partenariats avec les organisations de la société civile de l'AFD
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAJ	Programme Place aux Jeunes
PCPA	Programme Concerté Pluri-acteurs
POS	Plan d'Orientation Stratégique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OJ	Organisation de Jeunesses
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
RRMA	Réseau Régional Multi-Acteurs
SC	Service Civique
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SEAE	Service Européen pour l'Action extérieure
SI	Solidarité Internationale
UE	Union européenne
VIA	Volontariat International en Administration
VIE	Volontariat International en Entreprise
VSI	Volontariat International en Solidarité Internationale
YAP	European Youth Action Plan

Glossaire

Approche Fondée sur les Droits Humains – AFDH

« L'approche fondée sur les droits, formalisée dès 2003 par l'ONU, est un cadre conceptuel qui se fonde sur cette interdépendance entre la réalisation des droits humains et le développement durable pour guider la définition des programmes et projets de développement. Ce cadre définit les relations entre l'État et l'individu comme une relation entre débiteur d'obligations et détenteur de droits au regard du droit international des droits de l'homme. Les droits humains sont placés au cœur de l'action publique, l'État étant tenu de rendre des comptes sur leur mise en œuvre. L'approche fondée sur les droits vise à rendre les bénéficiaires de la coopération au développement acteurs et actrices de leur propre développement afin de s'assurer qu'il soit véritablement durable. La cible 16.7 des ODD appelle ainsi à « Faire en sorte que le processus de prise de décisions soit souple, ouvert à tous, participatif et représentatif à tous les niveaux ». D'une approche fondée sur les besoins de la population, ce cadre conceptuel invite à reconnaître celle-ci comme détentrice de droits, et à considérer chaque citoyenne et citoyen libre de participer au développement économique et social de son pays »⁷⁹.

Éducation citoyenne à la solidarité internationale

« L'ECSI apparaît comme un moyen indispensable pour favoriser l'appropriation par les citoyens et citoyennes des enjeux de développement et de solidarité internationale. Elle représente également un outil nécessaire pour contribuer aux enjeux démocratiques et globaux, à la mobilisation citoyenne et au bien-vivre ensemble. Ainsi, en renforçant la volonté et le pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens, l'ECSI favorise et accompagne la multiplication des initiatives d'engagement citoyen et solidaire.

L'ECSI recoupe et complète d'autres types d'éducation mise en place par une variété d'acteurs avec une philosophie similaire tels que l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale »⁸⁰.

Engagement

Les concepts de participation et d'engagement ne sont pas interchangeables. La notion de participation renvoie à un cadre légal qui est celui des droits humains, tandis que l'engagement fait référence à une pratique de volontariat individuel ou collective. L'engagement constitue l'un des fondements de la vie associative⁸¹.

Jeunesses⁸²

« La notion de « jeunesse » est fortement liée à des pratiques sociales et culturelles, qui varient dans le temps et d'un contexte à l'autre, notamment en fonction du genre et de la classe sociale des personnes concernées. Il n'y a pas de définition universellement acceptée de la « jeunesse » ou des « jeunes. Les définitions dépendent du pays, du contexte et des organisations. Il semble donc plus adapté de parler de « jeunesses », afin d'en reconnaître la diversité, et de se référer à un processus de transition entre l'enfance et l'âge adulte – permettant une autonomisation intégrale, c'est-à-dire socio-économique, environnementale, citoyenne et politique – plutôt que de se référer à une tranche d'âge fixe »⁸³.

⁷⁹ Cette définition est adoptée par l'AFD qui la met en référence dans ses fiches « Droits humains et développement ».

⁸⁰ Direction générale de la mondialisation (DGM) du MEAE. (2019). [Droits humains et développement : Une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains](#) (diplomatie.gouv.fr).

⁸¹ MEAE. (s. d.-b). [Stratégie de la France pour la société civile et l'engagement citoyen \(2023-2027\)](#) (diplomatie.gouv.fr).

⁸² MEAE. (s. d.). [Volontariats](#) (diplomatie.gouv.fr).

⁸³ Tout en souscrivant à la définition de l'ONU, Coordination SUD utilise la notion de « Jeunesses actrices » qui met l'accent sur le fait que les jeunes sont « acteurs et actrices des changements sociaux, politiques et économiques, et non plus simples bénéficiaires des politiques et programmes qui les concernent ».

⁸⁴ AFD. (2022, octobre). [Droits humains et développement : les droits des jeunesses](#) (afd.fr).

Jeunesses et Intersectionnalité

Le concept d'intersectionnalité a été introduit en 1989 par la juriste afro-féministe Kimberlé Crenshaw. Il permet de théoriser une certaine approche de l'articulation des oppressions.

L'âge fait notamment l'objet de rapports sociaux de domination au même titre que d'autres facteurs tels que le genre, le handicap, les minorités ethniques, l'orientation sexuelle, le niveau d'éducation, le milieu socio-économique, etc. L'intersectionnalité permet de mieux penser la complexité des inégalités sociales et de mieux lutter contre ces inégalités.

Association - Organisation de jeunes

Organisation conduite par les jeunes, dont la gouvernance et la direction sont assurées par les jeunes.

Association - Organisation de jeunesses

Organisation qui travaille avec et pour les jeunes.

Participation

« La participation est un droit fondamental. C'est l'un des principes directeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui a été réitéré dans de nombreuses autres conventions et déclarations. La participation active permet aux jeunes de jouer un rôle essentiel dans leur propre développement et dans celui de leur communauté, en les aidant à acquérir des compétences vitales, à développer des connaissances sur les droits de l'homme et la citoyenneté et à promouvoir une action civique positive. Pour participer efficacement, les jeunes doivent disposer des outils appropriés, tels que l'information, l'éducation et l'accès à leurs droits civils »⁸⁴.

Youthwashing

« Le Youthwashing est le fait pour les entreprises et les organismes institutionnels d'utiliser les jeunes à des fins de marketing sans les inclure dans les négociations et sans prendre de mesures significatives pour soutenir leurs demandes en faveur d'un avenir plus équitable et plus durable⁸⁵ ».

En solidarité internationale, le youthwashing se traduit par une participation superficielle des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, sans une prise en compte réelle de leurs besoins, envies et propositions.

⁸⁴ Un-Habitat & the Focal Point on Youth, UNDESA. (2013). [Youth Participation](#) (un.org).

⁸⁵ [Youthwashing Context](#) — climate words. (s. d.) (climatewords.org).

Bibliographie

Ressources institutionnelles

Documents stratégiques

Agence Française de Développement - Mobilisation des Partenariats Nationaux / Division des partenariats avec les organisations de la société civile de l'AFD (MPN/OSC). (2022) Dispositif Initiatives OSC : Financement des initiatives des organisations françaises de la société civile.

Agence Française de Développement - Stratégie 100 % Lien social 2021-2025 (2021)

European Parliament & European Council. (2022) *Youth Action Plan (YAP) in EU external action 2022 – 2027: Promoting meaningful youth participation and empowerment in EU external action for sustainable development, equality and peace*. International Partnerships.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (s. d.). Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022). France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (s. d.-b). Stratégie de la France pour la société civile et l'engagement citoyen (2023-2027). France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Pages internet

Agence Française de Développement. (2019). Fiche de communication - France : Programme RECITAL. Dans oc-cooperation.org.

Agence Française de Développement. (2021, février). Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : argumentaire commun.

Agence Française de Développement. (2021, 3 décembre). MOOC Genre. Campus AFD.

Agence Française de Développement. (2022, mars). Consultation ouverte pour la stratégie 2023-2027 du groupe AFD.

Agence Française de Développement. (2022, octobre). Droits humains et développement : les droits des jeunesses.

Agence Française de Développement, MEAE, & EY Consulting – Eval4Change. (2023). Synthèse - Évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Conseil de l'Europe. (s. d.).

Direction de l'information légale et administrative. (2020, 2 juillet). Qu'est-ce que le CICID ? vie-publique.fr.

Groupe des Nations Unies pour le développement durable. (s. d.). Approche fondée sur les droits de l'homme. unsdg.un.org.

OHCHR. (s. d.). À propos des droits humains des jeunes.

Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. (s. d.). Prévenir la radicalisation : Qu'entend-on par « radicalisation » ?

United Nations. (s. d.-b). Journée internationale du parlementarisme | Nations unies.

Un-Habitat & the Focal Point on Youth, UNDESA. (2013). Youth Participation.

Rapports

Agence Française de Développement. (2021). *Le Fonds de soutien aux organisations féministes*.

Agence Française de Développement & Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2022). Évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Conseil de l'Union Européenne. (2020). La jeunesse dans l'action extérieure - Conclusions du Conseil (5 juin 2020). Dans data.consilium.europa.eu (No 8629/20).

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères & Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international. (2019). *Droits humains et développement : Une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains*.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères & Agence Française de Développement. (2023). Évaluation du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Agence Française de Développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) : Réponses du MEAE et de l'AFD aux recommandations issues de l'évaluation.

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement. (2017). Les « Agents du changement » - Les droits des enfants et des jeunes dans la coopération allemande au développement.

Réseau du CAD-OCDE sur l'égalité Homme-Femme (Gendernet). (2016). Manuel Relatif au Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme Établi par le CAD-OCDE.

Union interparlementaire. (2023, 12 juin). La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2023. ipu.org.

Sources réglementaires

Article 17 - LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (1) - [LégiFrance](https://legifrance.gouv.fr). (2021).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. (2015). Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (No ES100539).

Ressources issues des organisations de la société civile

Documents stratégiques

Coordination SUD. (2022). Grille d'analyse d'intégration des jeunes dans les projets - Coordination SUD.

Commission Jeunes et solidarité internationale. (2023). *Droits des jeunes : Une priorité transversale à inscrire dans la politique de solidarité internationale de la France*.

EDUCASOL. (s. d.). Charte d'EDUCASOL - Pour une éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Engagé·e·s & Déterminé·e·s. (s. d.). « Place aux jeunes ! ».

Jeunes des 2 rives. (2023). Home - Jeunes des 2 Rives.

Plan International. (2022). *Pouvoir égal maintenant - La Situation des filles dans le monde : Les filles, les jeunes femmes et leur participation à la vie politique*.

Plan International. (2023). *La situation des filles dans le monde 2023. Dans Faire changer le monde : Les filles et les jeunes femmes militantes mènent la lutte pour l'égalité*.

Pages internet

Accueil - ONG RAES. (2023). ONG RAES.

Cnajep. (2022). Contribution au débat : « Volonté d'engagement et participation démocratique des jeunes ».

Climate words—*Youthwashing* Contex. (s. d.).

Coordination Sud. (2021). Pratiques & outils : Comment accompagner l'engagement des jeunes ?

Eduscol - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. (s. d.). L'éducation au développement durable dans le cadre des enseignements.

Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - FONJEP. (2023). Solidarité Internationale : Initiative pour la solidarité internationale (ISI).

GRET. (2023). Accompagner les jeunes à devenir actrices de leur insertion et du développement de leurs territoires.

Jeunes des 2 rives. (2023). Home - Jeunes des 2 Rives.

Occitanie Coopération. (2023). Les tandems solidaires.

Plan International France. (2023). Plaidoyer - ONG Plan International France.

POSITIVR. (2022). Youth washing : Quand la politique exploite l'image de la jeunesse pour parler climat.

Sicoval - Communauté d'agglomération du Sud Est Toulousain. (s. d.). S'ouvrir aux autres.

The Climate Reality Project - You've heard of greenwashing, but what is youthwashing? (2023).

Rapports

Coordination SUD. (2020). Intégrer les jeunes dans les politiques françaises de développement.

Coordination SUD. (2021). Pour une participation authentique des jeunes dans les événements de haut niveau.

France Volontaires. (2023). Étude : JVF 2023, la réciprocité et les mobilités croisées au cœur des échanges.

Place aux Jeunes ! (2023). Échanges de pratiques : Adopter une approche intersectionnelle des jeunes.

Plan International. (2020). Impliquer les filles, les garçons et les jeunes en tant que citoyens actifs : Prise de position de Plan International.

Plan International en Afrique de l'Ouest et du Centre, Khadar, J., Atkinson, R. & Marriage, T. (2020). L'activisme et la mobilisation des filles et jeunes femmes en Afrique de l'Ouest.

Plan International France, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), & Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2022, 29 juin). Rapport PÉKIN+25 : La génération égalité commence par l'éducation des adolescentes.

Plan International. (2022). Pouvoir égal maintenant - La Situation des filles dans le monde : Les filles, les jeunes femmes et leur participation à la vie politique.

Plan International. (2023). La situation des filles dans le monde en 2023. Dans Faire changer le monde : Les filles et les jeunes femmes militantes mènent la lutte pour l'égalité.

Réseau F3E. (2021). Enjeux sur : Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes.

Youth2030: Progress report 2022. (2022).

L'intégration, de manière transversale, de la participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France s'inscrit dans la dynamique de rénovation de la politique de développement portée par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021. Celle-ci renforce la dimension partenariale de l'action de la France, réaffirme l'approche par les droits humains comme principe directeur, dont la participation est un des piliers, et affirme l'importance d'associer aux programmes comme aux politiques publiques, en France et dans les pays partenaires, les représentants des sociétés civiles, dont les jeunes.

Afin d'appuyer l'opérationnalisation de cette ambition, un groupe de travail sur la participation des jeunes s'est constitué au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), avec l'appui de la délégation pour les collectivités territoriales et la société civile du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Il était co-présidé par Henri Arévalo (Occitanie Coopération /CIRRMA), Tanguy Guibert (FAGE) et Michelle Perrot (Plan International France).

Ces travaux se sont conclus par une série de recommandations principales, étayées d'expériences inspirantes, visant l'amélioration des pratiques de toutes les parties prenantes. L'objectif premier de ce groupe de travail est d'encourager l'adoption, par le MEAE, d'une stratégie favorisant la participation des jeunes dans les programmes et politiques publiques, en France comme dans les pays partenaires de sa coopération. Pour être à la hauteur des enjeux, cette stratégie devra faire l'objet d'un portage politique fort, être assortie d'objectifs pluriannuels, d'un cadre de redevabilité et de moyens humains et financiers dédiés à sa mise en œuvre.

Le CNDSI est l'instance de concertation privilégiée entre les acteurs non-étatiques et l'État français sur les questions liées à la politique de développement et de coopération internationale de la France. Il contribue aux réflexions sur la construction et la mise en œuvre des objectifs, des orientations et des moyens de la politique française de développement.

Rédaction du rapport :

Henri Arévalo (Occitanie Coopération / CIRRMA)

Tanguy Guibert (FAGE)

Michelle Perrot (Plan International France)

Coordination rédactionnelle :

Eugénie Dumas, Plan International France

Michelle Perrot, Plan International France

Avec le soutien de

Chloé Daniel et Sarah De Figueiredo (MEAE/DGM/DCTCIV)

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

Direction générale de la mondialisation

**Délégation pour les collectivités territoriales
et la société civile**

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15